

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

**Demande de renseignements particuliers
de l'Opposition officielle
et du 2^e groupe d'Opposition**

Avril 2008

Finances

Québec 



MINISTÈRE DES FINANCES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DU 2^E GROUPE D'OPPOSITION

Table des matières

Ministère des Finances

1. Détail sur les comptes de dépenses de tous les membres du Cabinet de la ministre pour 2007-2008 (date, montant, nature).
2. Pour l'année 2007-2008, nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.
3. Liste et copie de tous les sondages et/ou « Focus group » commandés en 2007-2008, en incluant les coûts.
↳ (Documents en annexe)
4. Pour le gouvernement, la dépense fiscale observée des mesures ayant un impact sur les revenus du budget 2007-2008.
5. Pour le gouvernement, la dépense fiscale observée des mesures ayant un impact sur les dépenses du budget 2007-2008.
6. Niveau d'accroissement de la dette publique pour la dernière année et prévisions pour 2008-2009, en inscrivant le détail de chacune des nouvelles dépenses inscrites à la dette.
7. Détail des revenus budgétaires attribuables à des mesures non récurrentes pour l'année 2008-2009.
8. Copie des études ou analyses portant sur le déséquilibre fiscal, produites en 2007 et/ou 2008.
9. Évolution du total des transferts fédéraux pour les 5 dernières années et prévisions, selon la comptabilité d'exercice.
10. Évolution des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire pour les 10 dernières années, excluant les programmes sociaux.
11. Évolution des transferts fédéraux au titre de la santé (TCS) pour les 10 dernières années, excluant programmes sociaux.
12. Évolution des paiements de péréquation pour les 10 dernières années.
13. Au niveau des transferts fédéraux, ventilation de la rubrique « autres programmes » et évolution des 5 dernières années.
14. Liste et solde des fonds existants au MFQ ainsi que la dépense d'intérêts prévue pour 2008-2009 pour chacun de ces fonds.
15. Liste des groupes consultés pour les consultations prébudgétaires précédant le dépôt du Budget 2008-2009.
16. Principales recommandations émises par chaque groupe consulté lors des consultations prébudgétaires précédant le dépôt du Budget 2008-2009.
17. Quel serait l'impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009.

18. Évolution du déficit accumulé des hôpitaux et des universités pour les 5 dernières années.
 19. La dépense d'intérêts sur la dette imputable aux municipalités pour 2007-2008 et ventilation complète pour chaque municipalité.
 20. Copie des études, analyses ou scénarios élaborés depuis le 1^{er} mai 2003 concernant un éventuel transfert d'une partie de la TVQ aux municipalités.
 21. Copie des études, analyses ou scénarios élaborés depuis 2005 concernant de potentielles hausses de la TVQ.
 22. Impact financier pour le gouvernement en 2006-2007 et 2007-2008 du crédit d'impôt non-remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources, et prévision pour 2008-2009.
 23. Sommes versées par la SOFIL aux municipalités au cours de l'année 2007-2008, en indiquant le nom du bénéficiaire, montant versé et brève description du projet.
↳ (Document en annexe)
- * Dans la réponse 23 sont incluses les réponses aux questions 9 à 13 transmises au MAMR par l'Opposition officielle concernant la SOFIL.*
24. Ventilation complète des informations fournies par la CDPQ concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour les 10 dernières années.
 25. Politique de placement détaillée du MFQ à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour l'année 2008-2009, ainsi que tous changements apportés à cette politique depuis les 10 dernières années.
 26. Liste des contrats de moins de 25 000 \$ octroyés à des particuliers ou des entreprises, incluant le nom, le montant et la nature du contrat. Pour une entreprise, le nom de la personne en charge du contrat pour cette entreprise ainsi que le nom du ou des propriétaires.
 27. Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et internationaux, et les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement pour 2007.2008.
 28. Impacts détaillés sur les revenus et les dépenses de la variation de 1 % de la croissance du PIB.
 29. Impacts détaillés sur les revenus et les dépenses de la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain de 0,01 dollar.
 30. Impacts détaillés sur les revenus et les dépenses de la variation de 1 % du taux de chômage.

Questions transférées par le MAMR concernant le MFQ :
(Questions 9 à 13 et 117 : voir questions 31 à 36)

31. Liste des municipalités ayant reçu une contribution financière dans le cadre du transfert de la taxe fédérale sur l'essence pour l'année 2007-2008. Indiquer le nom de la municipalité, une brève description du projet et la somme versée. (n° 9)
32. Copie des programmations quinquennale ou biennale et triennale qu'ont déposées les municipalités au MAMR en 2007-2008 afin d'obtenir le versement de la contribution gouvernementale en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence. (n° 10)

33. Tableau ou liste des sommes prévues aux municipalités pour l'ensemble des sommes prévues dans le cadre du transfert de la taxe sur l'essence. Ventiler par municipalité et par année. (n° 11)
34. Liste des recommandations faites en 2007-2008 par le MAMR à la SOFIL dans le cadre du transfert de la taxe sur l'essence pour les travaux d'eau potable et d'eau usée. Indiquer le nom de la municipalité bénéficiaire et le montant qui sera engagé. (n° 12)
35. Liste des conditions imposées par le MAMR aux municipalités afin de bénéficier de sommes provenant du transfert de la taxe fédérale sur l'essence. (n° 13)
36. Liste de toutes les mesures et montants ventilés visant à soutenir l'investissement dans les régions ressources. (n° 117)

(Questions 111 et 114 : voir questions 37 et 38)

37. Montants d'aide prévus pour les crédits d'investissement pour chacune des régions du Québec. Ventiler les montants. (n° 111)
38. Montants d'aide prévus en 2008-2009 pour la nouvelle économie. Ventiler les montants. (n° 114)

Questions transférées par le MFA concernant le MFQ :

(Questions 3a, 3b, 5 et 6 : voir questions 39 à 42)

39. Ventilation des budgets affectés à l'aide financière aux familles pour 2006-2007 et 2007-2008 pour le programme « Prime au travail » : personnes seules; familles monoparentales; familles biparentales; couple sans enfant. (n° 3a)
40. Ventilation des budgets affectés à l'aide financière aux familles pour 2006-2007 et 2007-2008 pour le programme « Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde » : familles monoparentales; familles biparentales. (n° 3b)
41. Nombre de ménages ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, par âge des enfants, incluant le montant moyen remboursé par réclamation d'impôt et le coût total de cette mesure fiscale, pour les années d'imposition 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et les prévisions pour 2008-2009. (n° 5)
42. Nombre de ménages s'étant prévalu du remboursement anticipé du crédit d'impôt pour frais de garde en 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009. (n° 6)

Questions additionnelles du 2^e groupe d'Opposition :

(Questions 1 à 12 : voir questions 43 à 54)

43. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres, incluant publicités et sondages (nom des fournisseurs et montant des contrats). (n° 1)
44. Pour le gouvernement, la dépense fiscale réelle de chacune des mesures ayant un impact sur les revenus du budget 2007-2008 (prévisions budgétaires -vs- coût observé en fin d'année). (n° 2)
45. Pour le gouvernement, l'impact financier réel des mesures ayant un impact sur les dépenses du budget 2007-2008 (prévisions budgétaires -vs- dépenses réelles ou probables). (n° 3)
46. Détail des revenus budgétaires attribuables à des mesures non récurrentes pour l'année 2007-2008. (n° 4)

47. Au niveau des transferts fédéraux, ventilation des montants qui composent la rubrique « autres programmés » inscrite au plan budgétaire pour 2008-2009. (n° 5)
48. Copie des études et analyses produites en 2007-2008 portant sur les impacts d'éventuelles modifications à la structure fiscale du Québec. (n° 6)
↳ (Documents en annexe)
49. Copie des études et analyses produites en 2007-2008 portant sur les impacts d'éventuelles hausses de tarifs ou de nouvelles tarifications dans les services publics. (n° 7)
50. Liste détaillée des revendications financières particulières non réglées du Québec envers le gouvernement fédéral. (n° 8)
51. Rentrées fiscales observées en 2007-2008 et pour chacune des 5 années précédentes pour chaque source de revenus versés au Fonds consolidé. (n° 9)
52. État de situation relatif à la réclamation réalisée auprès de 12 000 contribuables au sujet du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée. (n° 10)
53. Ventilation détaillée des montants accordés par le programme « Prime au travail » par région pour les groupes suivants : a) personne vivant seul; b) couple, famille monoparentale; c) famille biparentale; d) définition du concept « revenu d'emploi »; e) définition du concept « lien d'emploi ». (n° 11)
54. Pour chacun des crédits d'impôt suivant, le nombre de contribuables, la valeur moyenne du crédit d'impôt, le coût total du crédit d'impôt, et ce, pour les 5 dernières années : remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée; remboursable pour aidant naturel d'une personne majeure; en raison de l'âge; pour revenus de retraite; pour les personnes accordant un répit aux aidants naturels; pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels. (n° 12)

Questions transférées par le MFA concernant le MFQ :
(Questions 20 et 25 : voir questions 55 et 56)

55. Nombre de ménages qui ont bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, par âge des enfants, incluant le montant moyen remboursé par réclamation d'impôt et le coût total de cette mesure fiscale, pour les années d'imposition 2003, 2004 et les prévisions pour 2005. (n° 20)
56. Ventilation détaillée des montants accordés par le programme « Prime au travail » par région pour les groupes suivants : a) personne vivant seul; b) couple, c) famille monoparentale; d) famille biparentale; e) définition du concept « revenu d'emploi »; f) définition du concept « lien d'emploi ». (n° 25)

Questions additionnelles de l'Opposition officielle adressées à Loto-Québec et à la CDPQ :

57. Réponse à la question 16 de l'Opposition officielle adressée à Loto-Québec
« Q-16 : État de la situation de l'industrie des courses de chevaux. »
58. Réponse à la question 16 de l'Opposition officielle adressée à la Caisse de dépôt et placement du Québec
« Q-16 : Ventilation par année du rendement du FARR sur les 10 dernières années. »

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ)

► Voir le document de la Société des Alcools du Québec - Renseignements particuliers

1.
 - a) liste des membres du conseil d'administration;
 - b) organigramme détaillé (nom, titre, fonction);
 - c) liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé n indiquant nom, titre, dates du début et de fin de leur mandat, et rémunération);
 - d) liste des personnes qui ont été nommées en indiquant nom, titre, dates du début et de fin de leur mandat, rémunération et cv);
 - e) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
2. Détail de la politique salariale de la SAQ : rémunération, bonis et avantages sociaux.
3. Montant du rabais sur l'alcool pour les employés et coût de cette mesure.
4. Variation moyenne des prix, par catégories de produit, de 2003 à 2008.
5. Nom des membres de la direction, postes, rémunération détaillée, indemnités de départ et avantages sociaux.
6. Liste des contrats donnés par la SAQ, incluant publicité et sondages :
 - a) nom des fournisseurs;
 - b) montant des contrats;
 - c) méthode d'octroi des contrats.
7. Sommes investies dans Educ'alcool en 2007-2008.
8. Rendements de la SAQ pour 2007-2008, ventilation par mois et par type de produit.
9. Produit des ventes de la SAQ pour 2007-2008, ventilation par mois et par type de produit.
10. Copie de toutes les études et/ou analyses portant sur un changement de bannière de la SAQ.
11. Détail des indemnités de départ versées en 2007-2008, montants et bénéficiaires.
12. Total des ristournes versées par des fournisseurs à la SAQ en 2007-2008.
13. Comparaison du prix du vin entre le Québec et les autres provinces canadiennes.
14. Depuis le 1^{er} avril 2007 à aujourd'hui : liste des contrats accordés pour des activités publicitaires et de relations publiques, incluant la conception, la diffusion, le placement média et les articles promotionnels (méthode d'attribution des contrats et, s'il y a lieu, nom des firmes ayant soumissionné).
15. Fonds SAQ de développement en sommellerie : liste des institutions ayant profité de ce fonds et montant reçu.
16. Mondial des cidres de glace du Québec : montant investi dans cet événement et liste des responsables de l'événement.
17. Revue CELLIER : liste des responsables, nombre d'employés, budget de la publication, objectifs recherchés, mesures de l'atteinte des objectifs.
18. Magazine Tchîn Tchîn : liste des responsables, nombre d'employés, budget de la publication, objectifs recherchés, mesures de l'atteinte des objectifs.

19. Courrier vinicole : liste des responsables, nombre d'employés, budget de la publication, objectifs recherchés, mesures de l'atteinte des objectifs.
20. En pourcentage et en nombre absolu, quelle est la part des produits québécois dans les achats et les ventes de la SAQ. Quel est le pourcentage des profits de la SAQ qui viennent des différents produits québécois.
21. Quelle est la politique de placement sur les étalages des produits québécois, espace réservé, nombre de produits offerts, promotion.
22. Variation du nombre de succursales au Québec, par type (bannière) et par région depuis 10 ans. Désignation des nouvelles succursales et des succursales qui ont fermé depuis 10 ans.
23. Estimation des pertes dues à la contrebande d'alcool au Québec pour l'année 2007-2008.
24. Les employés de la SAQ assistent à des dégustations organisées par les fournisseurs :
 - a) nombre de dégustations organisées pour l'année 2007-2008;
 - b) coûts direct et indirect engendrés pour la SAQ de ces dégustations.

Questions additionnelles du 2^e groupe d'Opposition :

14. Détail de la politique salariale de la SAQ : rémunération, bonis et avantages sociaux.
15. La variation moyenne de prix, par catégories de produit, entre 2006 et 2007 et entre 2007 et 2008.
16. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.
17. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres par la SAQ, incluant publicité et sondages :
 - a) nom des fournisseurs;
 - b) montant des contrats.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC (LOTO-QUÉBEC ET SES FILIALES, SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ DES BINGOS DU QUÉBEC)

► *Voir le document de la Société des loteries du Québec - Renseignements particuliers*

1. Détail de la politique salariale de la Société des loteries du Québec : rémunération, bonis, avantages sociaux.
2. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ, avantages sociaux, frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
3. Liste des contrats donnés par la Société des loteries du Québec, incluant publicité et sondages :
 - a) nom des fournisseurs;
 - b) montant des contrats;
 - c) méthode d'octroi des contrats;
 - d) date de l'octroi.
4. Ventilation du budget de la publicité et de la promotion (loterie, casinos, bingos, courses de chevaux). Indiquer la division des coûts (agences de publicité, support, production, etc.).

5. Liste de tous les événements commandités en 2007-2008, par région. Indiquer le montant investi pour la commandite, la nature de la commandite et le moment de l'octroi. Indiquer aussi, s'il y a lieu, les demandes de commandites refusées et les causes de ce refus.
6. Fournir tous les documents relatifs à la politique de commandites de Loto-Québec.
7. Liste et copie de tous les sondages et enquêtes commandés en 2006-2007, en incluant les coûts. Indiquer le nom de l'entreprise ou du consultant ayant effectué le sondage ou l'enquête.
8. Ventilation des revenus générés par les appareils de loterie-vidéo en incluant les revenus moyens par appareil. Indiquer le montant investi par les joueurs dans chaque machine de loterie-vidéo.
9. Indiquer le dividende de la société d'État, en comparaison avec les 3 dernières années.
10. Indiquer les indicateurs de gestion de Loto-Québec et pour toutes ses sociétés pour 2006-2007 et 2007-2008. Prévisions pour 2008-2009. Indiquer : revenus totaux, revenus remis aux gagnants, frais d'exploitation, charges d'opération, amortissement-immobilisation, amortissement-autres, intérêts, taxes et paiements spéciaux, frais d'exploitation totaux, bénéfice net.
11. Indiquer par région les revenus générés par toutes les entités de la Société des loteries. Indiquer aussi, selon les régions, le montant réinvesti dans la région (retombées, commandites, publicités, etc.)
12. Budget accordé par Loto-Québec depuis 2003-2004 pour la prévention du jeu pathologique.
13. Liste de toutes les activités liées à la prévention des effets néfastes des jeux de hasard et à l'intervention thérapeutique auprès des joueurs compulsifs et copie de tous les échanges de correspondance avec le Ministère et le ministre de la Santé et des Services sociaux ou son cabinet à ces égards en 2007-2008.
14. Ventilation du nombre d'appareils de loterie-vidéo en fonction au Québec par année pour 2007-2008 et prévisions pour 2008-2009, par région et par type d'établissement.
15. Indiquer les montants investis depuis les 5 dernières années pour toutes les activités et besoins entourant les Ludoplex. Indiquer :
 - a) budget ventilé de chacun des Ludoplex;
 - b) répartition de l'argent (personnel, machine, publicité, etc.);
 - c) revenus générés en 2007-2008;
 - d) prévisions pour 2008-2009.
16. État de situation de l'Industrie des courses de chevaux. Indiquer :
 - a) infrastructures encore sous la possession de la Société des loteries;
 - b) ententes externes et copie des contrats sur ces ententes;
 - c) revenus générés en 2007-2008;
 - d) répartition du budget attribué aux courses de chevaux;
 - e) prévisions pour 2008-2009.
17. Liste de tous les contrats de moins de 25 000 \$ octroyés à des particuliers ou des entreprises, incluant le nom du particulier ou de l'entreprise, le montant et la nature du contrat. Pour une entreprise, le nom de la personne en charge du contrat ainsi que le nom du ou des propriétaires de l'entreprise.

18. État de situation dans les salles de bingo du Québec pour 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Indiquer :
 - a) nombre de salles au Québec, par région;
 - b) dépenses pour chacune des salles;
 - c) revenus de chacune des salles;
 - d) montants investis en commandites ou autres frais de promotion;
 - e) dépenses en salaires et infrastructures;
 - f) prévisions pour 2008-2009.
19. État de situation sur le poker dans les casinos pour 2006-2007 et 2007-2008. Indiquer :
 - a) nombre de tables de poker en place, selon les régions;
 - b) revenus générés;
 - c) dépenses reliées;
 - d) gains retournés aux joueurs;
 - e) prévisions pour 2008-2009.
20. Fournir le plan d'action par rapport à la présence du jeu de poker dans les casinos. Prévisions d'établissement de nouvelles tables en 2008-2009.

Questions additionnelles du 2^e groupe d'Opposition :

18. Détail de la politique salariale de la Société des loteries du Québec : rémunération, bonis et avantages sociaux.
19. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.
20. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres, incluant publicité et sondages :
 - a) nom des fournisseurs;
 - b) montant de contrats.
21. Ventilation des revenus par type de produits.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ)

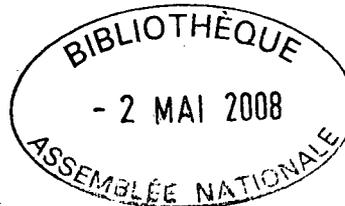
► *Voir le document de la Caisse de dépôt et placement - Renseignements particuliers*

1. Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant de la CDPQ, pour l'année 2007-2008, indiquer :
 - f) liste des membres du conseil d'administration;
 - g) organigramme détaillé de l'organisation (nom, titre, fonction);
 - h) liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé (nom, titre, dates du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération);
 - i) liste des personnes qui ont été nommées (nom, titre, dates du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv);
 - j) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
2. Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisés depuis le 1^{er} avril 2007 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes de la CDPQ et/ou des organismes relevant de celle-ci.
3. Liste et copie de tous les sondages commandés en 2007-2008, en incluant les coûts.

4. Liste des comités interministériels formés ou déjà formés en 2007-2008 dont ont fait partie la CDPQ et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.
5. Liste des entreprises dans lesquelles la CDPS a un représentant sur le conseil d'administration.
6. Liste des déposants de la CDPQ.
7. Rendement annuel de la CDPQ dans les 10 dernières années.
8. Détail des frais de gestion appliqués par portefeuille, en comparaison de la moyenne des sociétés de gestion comparable. Explication de l'écart, s'il y a lieu.
9. Détail des sommes versées à titre de « rémunération variable annuelle » depuis l'an 2000.
10. Détail des sommes versées à titre de « rémunération variable à long terme » depuis l'an 2000.
11. Détail des sommes versées à titre d'« avantage particulier » depuis l'an 2000.
12. Sachant que la mission de la CDPQ est double : « *La Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec* »; chiffrer l'atteinte du second objectif, à savoir contribuer au développement économique du Québec.
13. Détail du contrat octroyé à PriceWaterHouseCoopers en 2008 pour la révision de la politique de gestion des risques, incluant le mandat donné à la firme, l'échéancier et les clauses financières.
14. Liste des déposants de la Caisse et leur exposition respective aux PCAA en date du 1^{er} mars 2008.
15. Nom du ou des responsables de la gestion du portefeuille des liquidités ou valeurs à court terme à la CDPQ.
16. Ventilation par année du rendement du FARR sur les 10 dernières années.
17. Politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour 2008-2009, ainsi que tous changements apportés à cette politique depuis les 10 dernières années.
18. Liste des contrats de moins de 25 000 \$ octroyés à des particuliers ou des entreprises, incluant le nom, le montant et la nature du contrat. Pour une entreprise, le nom de la personne en charge du contrat pour cette entreprise ainsi que le nom du ou des propriétaires.

Question additionnelle du 2^e groupe d'Opposition :

13. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.

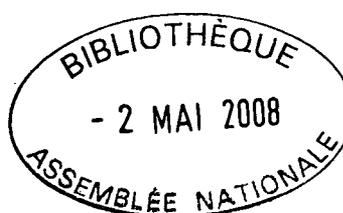


Q-1 DÉTAIL SUR LES COMPTES DE DÉPENSES DE TOUS LES MEMBRES DU CABINET DE LA MINISTRE POUR 2007-2008 (DATE, MONTANT, NATURE).

Frais de déplacements	
Frais de transport	44 765 \$
Frais d'hébergement	54 504 \$
Frais de repas	21 216 \$
Total	120 485 \$

Puisque le libellé de la question 1 fait référence uniquement aux dépenses des membres du Cabinet de la ministre, nous vous demandons de bien vouloir changer la réponse à cette question du Cahier des renseignements particuliers de l'Étude des crédits du ministère des Finances 2008-2009 par la réponse ci-dessus. Les données fournies précédemment regroupent les dépenses du Ministère et du Cabinet.

S.COMM.23RR.08.10-02



**Q-1 DÉTAIL SUR LES COMPTES DE DÉPENSES DE TOUS LES
MEMBRES DU CABINET DE LA MINISTRE POUR 2007-2008
(DATE, MONTANT, NATURE)**

FRAIS DE DEPLACEMENTS	
Frais de transport	492 586 \$
Frais d'hébergement	203 375 \$
Frais de repas	89 552 \$
TOTAL	785 513 \$

Q-2 POUR L'ANNÉE 2007-2008, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ.

- 5 occasionnels en secrétariat
- 1 occasionnel en techniques de bureau

6 personnes au total

Q-3 LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES ET/OU « FOCUS GROUP » COMMANDÉS EN 2007-2008, EN INCLUANT LES COÛTS.

N°	Nom de la firme	Objet	Coût (\$)
3.1	SOM	Réalisation de 3 études (sondage omnibus) visant à mesurer la notoriété de la marque Épargne placement Québec. 1 ^{er} sondage : sept 2007 2 ^e sondage : nov. 2007 3 ^e sondage : mars 2008 <i>Certaines informations ont été masquées car elles ne peuvent pas être divulguées en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.</i>	10 125
3.2	Léger Marketing	Évaluation des services offerts par le Ministère en matière d'information relative à la planification financière de la retraite Décembre 2007	5 825

Q-4 POUR LE GOUVERNEMENT, LA DÉPENSE FISCALE OBSERVÉE DES MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS DU BUDGET 2007-2008.

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES AUX PARTICULIERS ET AUX SOCIÉTÉS DU BUDGET 2007-2008 — PROJECTION POUR LES ANNÉES 2007-2008 ET 2008-2009 (en millions de dollars)

	Projection ⁽¹⁾	
	2007-2008	2008-2009
1. Réduction de l'impôt des particuliers de 1 248 M\$		
1.1 Réduction générale d'impôt de 950 M\$ à compter du 1^{er} janvier 2008		
Réduction d'impôt de 250 M\$ annoncée le 20 février 2007	- 50,0	- 250,0
Réduction additionnelle d'impôt de 700 M\$ annoncée le 24 mai 2007	- 150,0	- 700,0
Sous-total	- 200,0	- 950,0
1.2 Autres réductions d'impôt de 298 M\$		
<i>Mesures annoncées le 24 mai 2007</i>		
- Augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche	—	- 5,0
- Hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER	- 5,0	- 22,0
- Hausse de la déduction pour les frais de repas des camionneurs	—	- 3,0
- Non-imposition des gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse à des fondations privées	—	- 8,0
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 0,5	- 0,9
- Non-imposition des revenus de placement d'un régime enregistré d'épargne-invalidité	—	- 0,1
- Hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels	- 17,0	- 67,0
<i>Sous-total</i>	- 22,5	- 106,0
<i>Mesures annoncées le 20 février 2007</i>		
- Fractionnement des revenus de retraite	- 27,0	- 106,0
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 29,0	- 41,0
- Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 10,0	- 70,0
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 2,0	- 5,0
- Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 2,0	- 8,0
- Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 2,0	- 8,0
- Hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement ou plus)	—	- 1,0
<i>Sous-total</i>	- 72,0	- 239,0
Sous-total	- 94,5	- 345,0
Sous-total	- 294,5	- 1 295,0

(1) La dépense fiscale observée à l'égard des mesures fiscales prenant effet en 2007 et 2008 n'est pas encore disponible. Elle ne le sera qu'après le traitement des déclarations d'impôt.
Source : *Discours sur le budget 2007-2008.*

**IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES AUX PARTICULIERS ET AUX SOCIÉTÉS
DU BUDGET 2007-2008 — PROJECTION POUR LES ANNÉES 2007-2008 ET 2008-2009**
(en millions de dollars)

	Projection ⁽¹⁾	
	2007-2008	2008-2009
2. Assurer la compétitivité des entreprises et stimuler les investissements		
2.1 Plan d'élimination de la taxe sur le capital		
<i>Mesure annoncée le 24 mai 2007</i>		
- Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1 ^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises	—	- 34,0
<i>Mesures annoncées le 20 février 2007</i>		
- Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital ⁽³⁾	- 67,0	- 134,0
- Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation des produits forestiers jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital	—	—
- Hausse de 400 000 \$ à 5 M\$ de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	- 9,0	- 6,0
Sous-total	- 76,0	- 174,0
Compensation financière du gouvernement fédéral pour l'élimination de la taxe sur le capital	15,0	63,0
2.2 Autres mesures pour stimuler les investissements		
<i>Mesures annoncées le 24 mai 2007</i>		
- Hausse des taux de déduction pour amortissement sur les investissements :		
▪ Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	- 19,0	- 78,0
▪ Hausse des taux de déduction pour amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens	- 8,0	- 19,0
Sous-total	- 27,0	- 97,0
Sous-total	- 88,0	- 208,0
3. Autres mesures fiscales		
<i>Mesures annoncées le 24 mai 2007</i>		
- Réduction du nombre de remises des petites entreprises	- 31,0	- 31,0
- Modifications au crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources	1,0	3,0
Sous-total	- 30,0	- 28,0
<i>Mesures annoncées le 20 février 2007</i>		
- Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	- 20,0	- 20,0
- Hausse de 1 000 \$ à 2 000 \$ du remboursement de la TVQ payée à l'achat d'un véhicule hybride	—	- 1,0
- Assouplissement du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	- 0,5	- 1,0
- Réduction progressive du congé fiscal pour les entreprises des régions ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2008	2,0	18,0
Sous-total	- 18,5	- 4,0
Sous-total	- 48,5	- 32,0
TOTAL DES MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS	- 431,0	- 1 535,0

(1) La dépense fiscale observée à l'égard des mesures fiscales prenant effet en 2007 et 2008 n'est pas encore disponible. Elle ne le sera qu'après le traitement des déclarations d'impôt.

Source : *Discours sur le budget 2007-2008*.

Q-5 POUR LE GOUVERNEMENT, LA DÉPENSE FISCALE OBSERVÉE DES MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES DU BUDGET 2007-2008.

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES *DISCOURS SUR LE BUDGET 2007-2008* (en millions de dollars)

	Impact financier probable 2007-2008
MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES	
1. Mesures aux particuliers	
Financement des haltes-garderies communautaires	- 3,0
Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	- 0,3
Gratuité des médicaments pour les prestataires de l'assistance-emploi	- 12,0
Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	- 4,5
Stratégie d'action en faveur des aînés	- 4,1
Sous-total	- 23,9
2. Stratégie pour le développement de toutes les régions	
Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions	
— Fonds de développement régional	- 55,0
— Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	- 10,0 ⁽¹⁾
— Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions	
▪ Soutien à des projets d'entreprises en démarrage	- 7,0 ⁽¹⁾
▪ Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	- 4,0 ⁽¹⁾
— Appui au développement de la capitale nationale	- 5,0
— Soutien au développement économique de Montréal	- 6,0
— Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	—
Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions	
— Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises	
▪ Hausse du financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	- 7,0 ⁽¹⁾
▪ Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	- 7,0 ⁽¹⁾
— Soutien au secteur minier	- 7,0
— Soutien à l'agriculture	- 3,0
— Tourisme en région	- 5,0
Sous-total	- 116,0
3. Promouvoir la culture	
Financement du cinéma québécois	- 10,0
Aide aux musées	- 5,0
Placements Culture	- 3,0
Bibliothèques publiques	- 2,0
Médias communautaires	- 1,0
Sous-total	- 21,0
4. Promouvoir la culture	
Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	- 2,2
Lutte contre l'évasion fiscale	- 10,0
Subvention ponctuelle à l'Administration régionale Kativik	- 0,5
Contribution du gouvernement du Québec à l'entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal	- 11,0
Sous-total	- 23,7
IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES DÉPENSES	- 184,6

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

(1) Le MDEIE nous informe qu'il n'a pas dépensé la totalité des sommes associées à ces mesures. La dépense préliminaire sera fournie d'ici mercredi, le 16 avril 2008.

Q-6 NIVEAU D'ACCROISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ET PRÉVISIONS POUR 2008-2009, EN INSCRIVANT LE DÉTAIL DE CHACUNE DES NOUVELLES DÉPENSES INSCRITES À LA DETTE.

LA VARIATION DE LA DETTE BRUTE EN 2007-2008

En 2007-2008, les résultats préliminaires indiquent que la dette brute du gouvernement augmente de 3 314 millions de dollars. Elle augmente même si le gouvernement respecte l'équilibre budgétaire pour les raisons suivantes :

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements.
- Par exemple, jusqu'à maintenant, Hydro-Québec versait en dividendes au gouvernement 50 % de ses bénéfices nets et conservait l'autre 50 % pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. À compter de 2007-2008, la politique de dividendes d'Hydro-Québec est modifiée de sorte que celle-ci versera dorénavant en dividendes 75 % de ses bénéfices nets au gouvernement. La portion des bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec (831 millions de dollars en 2007-2008) constitue en fait une mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement pour le gouvernement et entraîne donc une augmentation de la dette brute.
- Au total en 2007-2008, les résultats préliminaires indiquent que les placements, prêts et avances du gouvernement entraînent une hausse de la dette brute de 2 794 millions de dollars. Ce montant comprend un placement de 1 100 millions de dollars effectué à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* et 330 millions de dollars de prêts effectués par Financement-Québec aux universités non incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Par ailleurs, l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui comprend les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec effectués aux établissements pour financer leurs immobilisations, font augmenter la dette brute de 544 millions de dollars en 2007-2008.
- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. En 2007-2008, les résultats préliminaires indiquent que les immobilisations nettes entraînent une hausse de la dette brute de 1 390 millions de dollars.

Enfin, la variation de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, entraîne une diminution de la dette brute de 811 millions de dollars en 2007-2008.

LA VARIATION DE LA DETTE BRUTE EN 2008-2009

- En 2008-2009, les résultats préliminaires indiquent que la dette brute du gouvernement augmente de 3 297 millions de dollars en raison principalement :
 - des investissements en immobilisations de 1 954 millions de dollars essentiellement destinés au réseau routier (1 848 millions de dollars);
 - des investissements nets dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 1 030 millions de dollars, notamment des prêts de Financement-Québec au montant de 944 millions de dollars, effectués aux établissements pour financer leurs immobilisations.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Fonds des générations	Dettes à la fin de l'exercice ⁽³⁾
Avant réforme comptable								
Dettes totale								
1998-1999	98 385	- 126	1 402		217	1 235		101 113
1999-2000	101 113	- 7	2 006		359	- 1 351		102 120
2000-2001	102 120	- 427	1 632		473	1 050		104 848
2001-2002	104 848	- 22	1 142		995	212		107 175
2002-2003	107 175	728	1 651		1 482	306		111 342
2003-2004	111 342	358	1 125		1 019	881		114 725
2004-2005	114 725	664	979		1 083	- 855		116 596
2005-2006	116 596	- 37	1 182		1 166	- 605		118 302
2006-2007	118 302	- 20	1 977		1 117	1 641	- 576	122 441
Après réforme comptable								
Dettes brute								
2007-2008 ^P	141 597	—	2 794	544	1 390	- 811	- 603	144 911
2008-2009 ^P	144 911	—	400	1 030	1 954	655	- 742	148 208
2009-2010 ^P	148 208	—	60	660	2 807	800	- 816	151 719

P : Résultats préliminaires pour 2007-2008 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation au 31 mars de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

Q-7 DÉTAIL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ATTRIBUABLES À DES MESURES NON RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2008-2009

BONIFICATION DE 5 M\$ DE L'ENVELOPPE DE PLACEMENTS CULTURE

En place depuis 2005, Placements Culture est un programme qui vise à inciter les particuliers, les sociétés et les fondations privées à donner plus généreusement aux organismes des domaines de la culture et des communications. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en assure l'administration.

Ce programme vise à :

- stabiliser la situation financière des organismes des domaines de la culture et des communications en ayant accès à une source de financement supplémentaire;
- créer des conditions propices à l'accroissement du financement par voie de donation.

Le CALQ accorde une subvention de contrepartie à un organisme admissible qui recueille des dons et des contributions auprès de particuliers, d'entreprises ou de fondations privées. La subvention est versée lorsque les conditions du programme sont remplies. La Fondation du Grand Montréal et les fondations communautaires du Grand Québec, de la Gaspésie–Les-Îles et, plus récemment, celle de l'Estrie, assurent la gestion des fonds placés en vertu de ce programme.

Depuis la création de Placements Culture, 189 organismes ont formulé une demande au programme. À ce jour, 97 fonds ont été constitués et les sommes seront déposées dans les fondations communautaires lorsque les objectifs de collecte de fonds seront atteints. Ainsi, les organismes participants disposeront d'un apport financier supplémentaire de 33 millions de dollars pour soutenir financièrement les entreprises qui œuvrent dans le milieu de la culture et des communications.

Dans le cadre de ce budget, le gouvernement ajoute des crédits additionnels de 5 millions de dollars en 2008-2009 au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour bonifier le budget de Placements Culture. En 2008-2009, Placements Culture disposera donc d'une enveloppe de 10 millions de dollars permettant de répondre à 63 nouveaux organismes ayant des objectifs de collecte de fonds privés.

**Q-8 COPIE DE TOUTES LES ÉTUDES OU ANALYSES PORTANT
SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL, PRODUITES EN 2007 ET/OU
2008.**

Études ou analyses portant sur le déséquilibre fiscal :

- Section D du plan budgétaire du *Budget 2007-2008* du Québec du 24 mai 2007.

Section D

Le point sur les transferts fédéraux

1. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DEPUIS 2003	D.3
2. UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA PÉRÉQUATION	D.5
3. TRANSFERTS POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX	D.10
4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	D.16
5. ENCADRER LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER	D.17
6. CONCLUSION	D.18

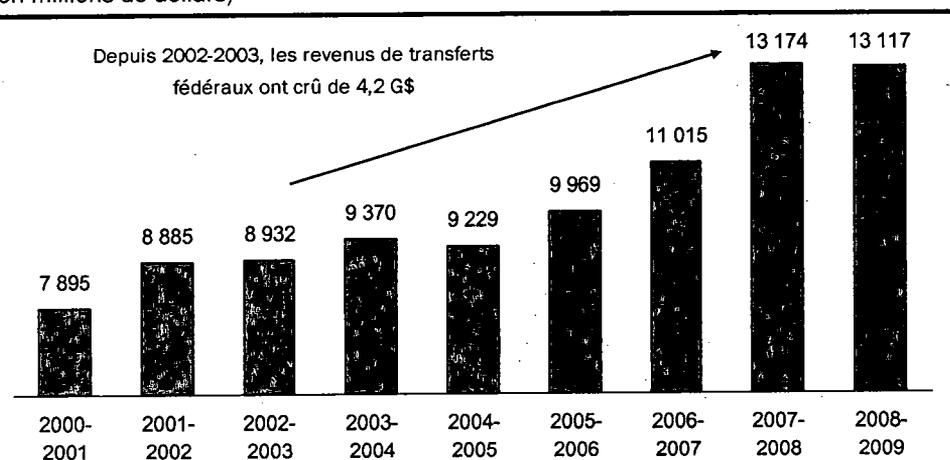
1. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DEPUIS 2003

Au cours des quatre dernières années, la question du déséquilibre fiscal a été au centre des enjeux intergouvernementaux au Canada. Cette question a été examinée par les premiers ministres, les ministres des Finances de même que par de nombreux experts, dont le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation et le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal du Conseil de la fédération. Le budget fédéral de mars dernier a apporté un ensemble de modifications importantes aux transferts fédéraux.

À la suite de ces modifications, les revenus de transferts fédéraux du Québec devraient atteindre le niveau record de 13,2 milliards de dollars en 2007-2008. Il s'agit d'une augmentation de 4,2 milliards de dollars (47,5 %) par rapport à 2002-2003 et de 2,2 milliards de dollars (19,6 %) par rapport à 2006-2007.

GRAPHIQUE D.1

Évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Par rapport au budget de mars 2006, les révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec qui découlent des annonces du gouvernement fédéral s'élèvent à 2,0 milliards de dollars en 2007-2008 et à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009. Ce sont les améliorations apportées au programme de péréquation qui expliquent l'essentiel de ces hausses.

TABLEAU D.1

Révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec par rapport au budget de mars 2006^P
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Transferts fédéraux (budget de mars 2006)	10 796	11 148	11 281
Péréquation :			
Budget fédéral du 2 mai 2006	185	191	198
Annonce fédérale du 16 janvier 2007	—	729	754
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	698	934
	185	1 618	1 886
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux :			
Fiducie du budget fédéral du 2 mai 2006	—	235	—
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	58	245
	0	293	245
Autres mesures :			
Autres fiducies du budget fédéral du 2 mai 2006	—	330	12
Fiducie du budget fédéral du 19 mars 2007	—	42	42
Fin de l'entente sur les garderies	—	- 270	- 269
	0	102	- 215
Impact des annonces du gouvernement fédéral	185	2 013	1 916
Autres révisions	34	13	- 80
TRANSFERTS FÉDÉRAUX (BUDGET DE MAI 2007)	11 015	13 174	13 117

P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.
Source : Ministère des Finances du Québec.

La présente section fait le point sur les transferts fédéraux et explique les principales modifications apportées par le gouvernement fédéral dans son dernier budget. Elle fait également état des enjeux qui devront être discutés au cours des prochaines années.

2. UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA PÉRÉQUATION

Dans le cadre de son budget du 19 mars 2007, le ministre fédéral des Finances a annoncé une réforme en profondeur du programme de péréquation sur la base des recommandations du groupe d'experts sur la péréquation présidé par M. Al O'Brien. La réforme du programme de péréquation était la priorité du Québec dans les discussions qui ont marqué la dernière année et les modifications annoncées par le gouvernement fédéral répondent largement aux attentes du Québec.

□ Principales caractéristiques du nouveau programme

De 2004-2005 à 2006-2007, le programme de péréquation n'évoluait plus en fonction des écarts de capacité fiscale observés entre les provinces, mais en fonction d'un facteur d'indexation de 3,5 % par année prédéterminé par le gouvernement fédéral. Cette approche, dite à « enveloppe fermée », a fait l'objet de critiques importantes.

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait fin à cette approche à compter de 2007-2008 et qu'il retournait à une approche basée sur des principes et une formule plus équitables pour établir les montants de péréquation versés aux provinces.

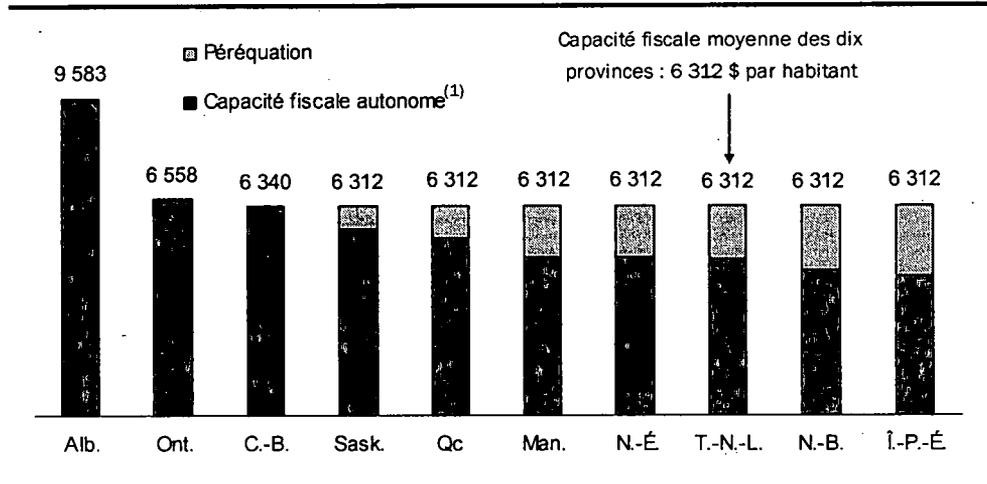
Les principales caractéristiques du nouveau programme sont les suivantes :

- la capacité fiscale de chaque province continue à être mesurée par les revenus qu'elle pourrait obtenir si elle appliquait, à ses propres assiettes fiscales, les taux de taxation moyens des dix provinces canadiennes;
- toutefois, la péréquation vient désormais combler l'écart entre la capacité fiscale de chaque province ainsi mesurée et la capacité fiscale moyenne des dix provinces canadiennes (aussi appelée la « norme des dix provinces »);
- cette formule s'applique à l'ensemble des revenus perçus par les provinces, à l'exception de l'exclusion de 50 % des revenus des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et de 100 % des revenus des frais à l'usager;
- une province qui dispose d'une capacité fiscale supérieure à la norme des dix provinces ne reçoit pas de péréquation.

Ainsi, grâce au programme de péréquation et en ne tenant compte que de 50 % des revenus des ressources naturelles, toutes les provinces disposent au minimum de la capacité fiscale moyenne des dix provinces, estimée à 6 312 \$ par habitant en 2007-2008.

GRAPHIQUE D.2

Capacité fiscale des provinces après péréquation à la norme des dix provinces, 2007-2008
(en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 50 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.
Source : Ministère des Finances du Canada.

Toutefois, même si seulement 50 % des revenus des ressources naturelles sont pris en compte dans le calcul de la péréquation, dans la réalité, la capacité fiscale effective des provinces comprend 100 % des revenus des ressources naturelles de même que, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, les revenus qui découlent des ententes sur les ressources extracôtières.

Dans ce contexte, pour éviter qu'une province bénéficiaire de péréquation ne dispose d'une capacité fiscale par habitant supérieure à une province qui ne reçoit pas de péréquation, le gouvernement fédéral a introduit un mécanisme de « plafond individuel » basé sur la capacité fiscale effective d'une province bénéficiaire, calculée en incluant l'ensemble de ses revenus (y compris 100 % des revenus des ressources naturelles et les revenus des ententes sur les ressources extracôtières). C'est le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation qui a recommandé l'application de ce mécanisme de plafond.

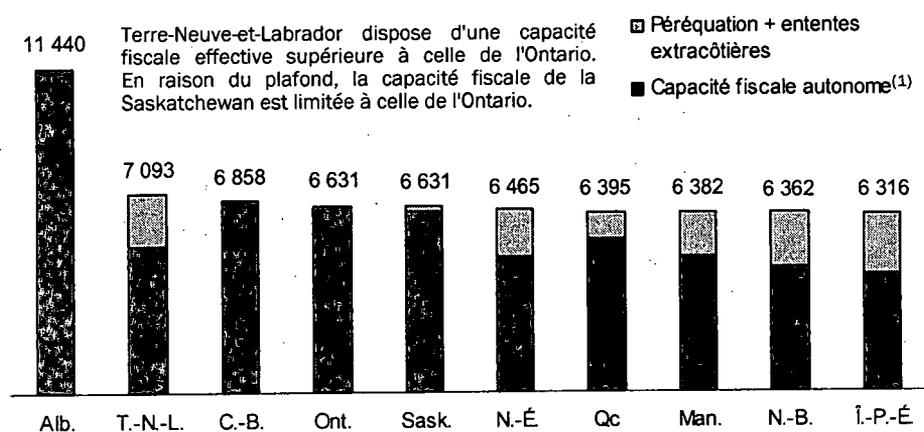
En 2007-2008, seule la Saskatchewan est affectée par ce mécanisme de plafond. En l'absence de plafond, la Saskatchewan (7 085 \$ par habitant) aurait disposé d'une capacité fiscale plus élevée que celle de l'Ontario (6 631 \$ par habitant), une province qui ne reçoit pas de péréquation.

Terre-Neuve-et-Labrador (7 093 \$ par habitant) dispose cependant d'une capacité fiscale plus importante que celle de l'Ontario. En effet, le gouvernement fédéral a offert à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse de choisir entre l'ancien programme non plafonné et le nouveau programme de péréquation. Pour l'instant, Terre-Neuve-et-Labrador a opté pour l'ancien régime, de sorte que le mécanisme de plafond ne s'applique pas à cette province.

Dans son dernier budget, la Nouvelle-Écosse a opté pour le nouveau régime. Toutefois, sa capacité fiscale (6 465 \$ par habitant) étant inférieure à celle de l'Ontario, elle n'est pas affectée par le mécanisme de plafond. Le gouvernement fédéral a cependant donné un an à la Nouvelle-Écosse pour revenir sur sa décision si elle le souhaitait.

GRAPHIQUE D.3

Capacité fiscale des provinces après péréquation et application du mécanisme de « plafond individuel », 2007-2008
(en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 100 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.

Source: Ministère des Finances du Canada.

□ Une nouvelle mesure de la capacité fiscale à l'assiette des impôts fonciers

Depuis plus de 20 ans, le Québec a fait valoir que la mesure de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers résidentiels devait reposer sur les pratiques fiscales réelles des provinces, soit l'évaluation de la valeur marchande des résidences. Le gouvernement fédéral a donné suite à la demande du Québec, ce qui explique une part importante de la hausse des revenus de péréquation du Québec découlant du budget fédéral de mars 2007.

□ Une simplification importante du programme

Le nouveau programme de péréquation comporte également plusieurs éléments de simplification. Le nombre d'assiettes fiscales a été réduit de 33 à 5 (impôts des particuliers, impôts des sociétés, taxes de vente, ressources naturelles, impôts fonciers). Le gouvernement fédéral a ainsi procédé à un reclassement de la plupart des sources de revenus des provinces. Par exemple, les revenus des provinces au titre de la taxe sur la masse salariale, qui étaient auparavant considérés à l'assiette des taxes sur la masse salariale, seront dorénavant intégrés à l'assiette des impôts des particuliers.

Par ailleurs, la stabilité et la prévisibilité des revenus de péréquation seront améliorées par deux nouvelles caractéristiques.

- Les revenus de péréquation d'une année seront déterminés par la moyenne des capacités fiscales des provinces de trois années antérieures. Par exemple, les droits de péréquation des provinces pour l'année 2007-2008 ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des capacités fiscales des provinces des années 2003-2004 (poids de 25 %), 2004-2005 (poids de 25 %) et 2005-2006 (poids de 50 %). Ce mécanisme de lissage aura pour effet de limiter les fluctuations importantes des paiements de péréquation, d'une année à l'autre, observées fréquemment dans le passé.

TABLEAU D.2

Fonctionnement du mécanisme de lissage des capacités fiscales qui entrent dans le calcul de la péréquation
(en pourcentage des capacités fiscales utilisées dans le calcul)

2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Année de paiement
25 %	25 %	50 %	—	—	2007-2008
—	25 %	25 %	50 %	—	2008-2009
—	—	25 %	25 %	50 %	2009-2010

Source : Ministère des Finances du Canada.

- Les droits de péréquation d'une année seront estimés à l'automne de l'année précédente et ne seront jamais révisés par la suite. Par exemple, les droits de péréquation définitifs du Québec pour 2008-2009 seront connus à l'automne 2007.

Un enjeu demeure : le traitement des ressources naturelles

Comme le recommandait le rapport O'Brien, le gouvernement fédéral a décidé d'exclure 50 % des revenus des provinces qui découlent de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Pour le Québec, la question de l'inclusion des ressources naturelles demeure un enjeu important. D'ailleurs, comme le soulignait le rapport O'Brien :

Le Groupe d'experts se préoccupe aussi du risque d'aggravation des disparités économiques entre les régions que pose l'escalade des prix du pétrole et du gaz à un niveau élevé. Nos recommandations offrent une solution équilibrée. Cependant, si les prix du pétrole et du gaz, en particulier, demeurent élevés à long terme, les disparités entre les provinces qui sont dotées de ressources naturelles et celles qui n'en ont pas vont augmenter et devenir la cause de frictions croissantes. En fait, cette question risque fort de miner l'avenir de la péréquation, tout particulièrement si des provinces cherchent à obtenir des accords extracôtiers similaires à ceux conclus par Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. [...] Il incombe au gouvernement fédéral et aux provinces de se pencher sur ces questions à long terme et de déterminer comment ils peuvent, ensemble, faire face au risque d'intensification des disparités dans tout le pays¹.

Ainsi, au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec entend suivre de près l'évolution du programme de péréquation et des ententes sur les ressources extracôticières de manière à s'assurer que le programme joue pleinement son rôle, d'une manière équitable pour toutes les provinces.

¹ GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉREQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national : Remettre la péréquation sur la bonne voie*, p. 79.

3. TRANSFERTS POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX

Le budget fédéral de mars 2007 a apporté plusieurs modifications importantes aux transferts visant l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux.

Une nouvelle formule de répartition des fonds entre les provinces

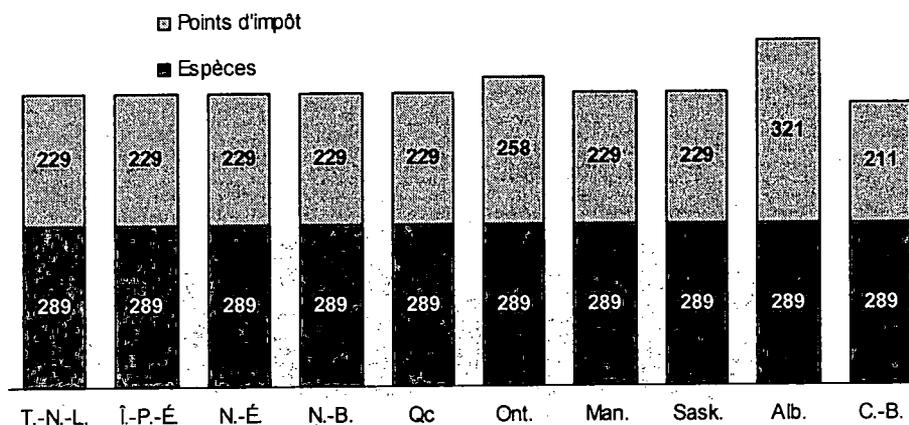
Le gouvernement fédéral a annoncé que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui finance notamment l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, sera désormais réparti sur une base purement par habitant à compter de 2007-2008. Cela signifie que, pour la répartition des fonds entre les provinces, le gouvernement fédéral ne tiendra plus compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977. Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire de même pour le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à compter de 2014-2015, c'est-à-dire une fois que l'entente sur la santé signée par les premiers ministres en septembre 2004 viendra à échéance.

Pour mettre en œuvre cette modification sans pénaliser de provinces, le gouvernement fédéral a décidé de relever les transferts en espèces des deux provinces qui recevaient moins que les autres en raison de la valeur plus élevée de leurs points d'impôt, soit l'Ontario et l'Alberta. Ces deux provinces se partageront la somme de 778 millions de dollars en 2007-2008, soit 445 millions de dollars pour l'Ontario et 333 millions de dollars pour l'Alberta.

Même s'il ne s'en sert plus pour répartir le TCPS entre les provinces, le gouvernement fédéral considère toujours que la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977 constitue une contribution fédérale à l'égard des dépenses des provinces en matière d'éducation postsecondaire, d'aide sociale et d'autres programmes sociaux. Il en résulte que l'Ontario et l'Alberta bénéficient de plus de ressources pour financer ces programmes que les autres provinces.

GRAPHIQUE D.4

Transfert canadien en matière de programme sociaux, 2007-2008⁽¹⁾ (en dollars par habitant)



(1) La valeur des points d'impôt tient compte de la péréquation « afférente » à ces points d'impôt qui est versée dans le cadre du programme de péréquation. C'est ce qui explique pourquoi les points d'impôt valent 229 \$ par habitant dans les sept provinces qui reçoivent de la péréquation en 2007-2008, en dépit des inégalités économiques constatées entre ces provinces. Les points d'impôt valent davantage en Ontario et en Alberta, puisque ces provinces sont mieux nanties que la moyenne des dix provinces. En Colombie-Britannique, la valeur des points d'impôt est toutefois inférieure à celle observée dans les autres provinces. Cela découle du fait que lorsque toutes les sources de revenus sont considérées, cette province n'est pas admissible à recevoir de la péréquation en 2007-2008. Le gouvernement fédéral ne lui impute donc pas de péréquation « afférente » aux points d'impôt dans le cadre du TCPS.

Source : Ministère des Finances du Canada.

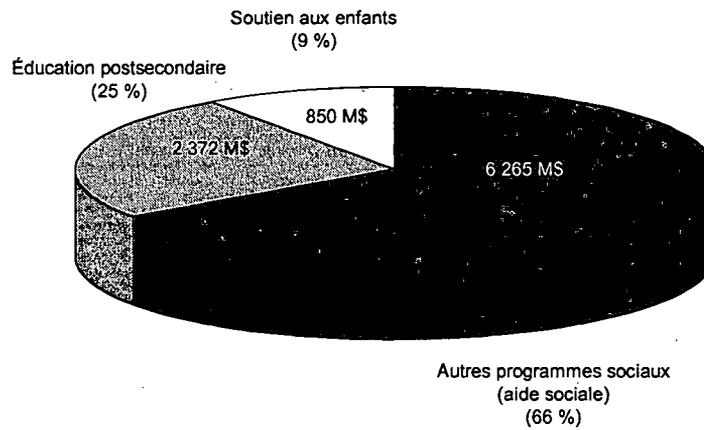
□ Une imputation plus transparente du TCPS aux divers programmes qu'il vise à financer

Le gouvernement fédéral a aussi amélioré la transparence de sa contribution aux divers programmes que finance le TCPS. Ainsi, le gouvernement fédéral alloue 25 % du TCPS à l'éducation postsecondaire, près de 9 % à la petite enfance et 66 % à l'aide sociale.

GRAPHIQUE D.5

Composantes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 2007-2008

(en millions de dollars et en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Canada.

□ **Une augmentation du TCPS pour toutes les provinces à compter de 2008-2009**

Le gouvernement fédéral a également annoncé que le TCPS allait être augmenté à l'échelle canadienne de 1 050 millions de dollars en 2008-2009, soit 800 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire et 250 millions de dollars pour les garderies. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé que l'enveloppe du TCPS allait être indexée de 3 % par année à compter de 2009-2010.

Ces hausses constituent un pas dans la bonne direction. Cependant, il est important de souligner que les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994-1995, soit avant les coupures fédérales. Le manque à gagner est encore plus important si on tient compte de l'inflation depuis cette période.

TABLEAU D.3

Évolution du Transfert canadien en matière de programmes sociaux par rapport au niveau de 1994-1995
(en millions de dollars)

	Niveau du TCPS à l'échelle canadienne	Écart par rapport au niveau de 1994-1995	Écart par rapport au niveau de 1994-1995 en tenant compte de l'inflation
2005-2006	8 415	- 2 231	- 4 919
2006-2007	8 500	- 2 146	- 5 037
2007-2008	9 487	- 1 159	- 4 318
2008-2009	10 537	- 109	- 3 528

Sources: Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Contribution fédérale à l'égard des dépenses en matière d'aide sociale

L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces.

Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta.

TABLEAU D.4

Contribution fédérale aux dépenses des provinces en aide sociale, 2007-2008
(en millions de dollars et en dollars par bénéficiaire d'aide sociale)

	Composante du TCPS visant à financer l'aide sociale		Bénéficiaires d'aide sociale		Contribution fédérale
	En M\$	% Canada	Nombre	% Canada	En \$ par bénéficiaire d'aide sociale
Terre-Neuve-et-Labrador	97	1,5	48 500	2,9	2 001
Île-du-Prince-Édouard	26	0,4	6 900	0,4	3 834
Nouvelle-Écosse	179	2,8	52 300	3,1	3 414
Nouveau-Brunswick	143	2,3	45 300	2,7	3 158
Québec	1 466	23,4	518 200	30,8	2 829
Ontario	2 442	39,0	676 500	40,3	3 610
Manitoba	225	3,6	60 900	3,6	3 703
Saskatchewan	187	3,0	48 700	2,9	3 847
Alberta	649	10,4	56 400	3,4	11 508
Colombie-Britannique	830	13,2	149 300	8,9	5 559
Territoires	20	0,3	16 800	1,0	1 186
CANADA	6 265	100,0	1 679 800	100,0	3 730

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Ministère des Finances du Canada et Conseil national du bien-être social.

Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture liée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale.

Des discussions à poursuivre

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.

4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Dans le cadre de son budget de mars 2007, le gouvernement fédéral a également annoncé un ensemble de nouvelles fiducies et de nouveaux transferts spécifiques pour la santé, la lutte aux changements climatiques, la formation liée au marché du travail et les infrastructures. Le gouvernement du Québec accueille favorablement ces initiatives dans la mesure où il pourra utiliser ces fonds dans le plein respect de ses compétences.

En ce qui concerne plus particulièrement les infrastructures, pour que les sommes importantes annoncées puissent véritablement contribuer à corriger le déséquilibre fiscal, il faudra s'assurer que ces transferts ne créent pas de pressions additionnelles sur les finances publiques des provinces.

Dans ce contexte, les sommes destinées aux provinces pour les infrastructures doivent pouvoir servir :

- à corriger le déficit de maintien des actifs existants, qui sont aussi importants pour la croissance économique que le développement de nouvelles infrastructures;
- à accélérer les investissements prévus par les provinces dans le cadre de leurs plans de dépenses en matière d'infrastructures.

Par ailleurs, pour accélérer les investissements et réduire la lourdeur du processus administratif, les sommes pour les infrastructures devraient être versées aux provinces par l'entremise d'un financement en bloc plutôt que dans le cadre de plusieurs ententes administratives visant des projets spécifiques.

5. ENCADRER LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Le gouvernement du Québec accueille favorablement l'intention exprimée à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral, et réitérée dans le budget fédéral de mars 2007, de limiter le pouvoir fédéral de dépenser. Le Québec entend travailler en vue de conclure une entente à cet égard :

- pour le Québec, tout retrait du gouvernement fédéral d'un programme à frais partagés, au nom d'un meilleur respect des compétences respectives des deux ordres de gouvernement, devrait faire l'objet d'une compensation financière;
- le gouvernement fédéral devrait accorder à toute province qui choisit de ne pas participer à une initiative fédérale, un droit de retrait sans condition avec une pleine compensation fiscale ou financière.

6. CONCLUSION

Depuis 2003, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre des transferts fédéraux. En procédant dès 2007-2008 à une réforme en profondeur du programme de péréquation, le gouvernement fédéral a répondu largement aux attentes du Québec à cet égard.

Les discussions doivent maintenant se poursuivre sur certains enjeux précis, notamment en ce qui a trait à la contribution fédérale pour l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, à l'utilisation des nouveaux fonds fédéraux pour les infrastructures et à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

C'est dans le contexte d'ouverture qui prévaut actuellement que le gouvernement du Québec entend poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral et ses autres partenaires de la fédération.

**Q-9 ÉVOLUTION DU TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX POUR
LES 5 DERNIÈRES ANNÉES ET PRÉVISIONS, SELON LA
COMPTABILITÉ D'EXERCICE.**

- Ce n'est que depuis 2005-2006 que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Auparavant, ils étaient comptabilisés selon la comptabilité de caisse.

**Évolution des revenus de transferts fédéraux selon la comptabilité d'exercice,
2005-2006 à 2009-2010
(en millions de dollars)**

	<u>Transferts fédéraux</u>
2005-2006	9 969
2006-2007	11 015
2007-2008	13 625
2008-2009	14 063
2009-2010	14 672

Sources : comptes publics et budget 2008-2009 du Québec.

**Q-10 ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX POUR
L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE POUR LES 10
DERNIÈRES ANNÉES (EXCLUANT LES PROGRAMMES
SOCIAUX).**

**Estimation des transferts fédéraux au Québec au titre de l'éducation postsecondaire,
1997-1998 à 2008-2009**
(en millions de dollars)

	<u>Transferts pour l'éducation postsecondaire</u>
1997-1998	566
1998-1999	561
1999-2000	578
2000-2001	606
2001-2002	685
2002-2003	698
2003-2004	762
2004-2005	524
2005-2006	537
2006-2007	547
2007-2008	554
2008-2009	741

Note : Ces montants incluent la portion de l'abattement spécial du Québec afférente à ces transferts.
Source des données : Estimations du ministère des Finances du Québec, basées sur les données de Finances
Canada.

Q-11 ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU TITRE DE LA SANTÉ (TCS) POUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES (EXCLUANT LES PROGRAMMES SOCIAUX).

Estimation des transferts fédéraux au Québec au titre de la santé, 1997-1998 à 2008-2009
(en millions de dollars)

	<u>Transferts pour la santé</u>
1997-1998	1 679
1998-1999	1 663
1999-2000	1 715
2000-2001	1 800
2001-2002	2 031
2002-2003	2 071
2003-2004	2 499
2004-2005	4 339
2005-2006	5 203
2006-2007	5 324
2007-2008	5 527
2008-2009	5 631

Note : Ces montants incluent la portion de l'abattement spécial du Québec afférente à ces transferts.
Source des données : Estimations du ministère des Finances du Québec, basées sur les données de Finances Canada.

Q-12 ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION POUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES.

Droits de péréquation du Québec, 1997-1998 à 2008-2009
(en millions de dollars)

	<u>Péréquation</u>
1997-1998	4 745
1998-1999	4 394
1999-2000	5 280
2000-2001	5 380
2001-2002	4 679
2002-2003	4 004
2003-2004	3 764
2004-2005	4 155
2005-2006	4 798
2006-2007	5 539
2007-2008	7 160
2008-2009	8 028

Source des données : Finances Canada.

Q-13 VENTILATION DE LA RUBRIQUE « AUTRES PROGRAMMES » AU NIVEAU DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX ET ÉVOLUTION DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.

Détail de la rubrique "Autres programmes" des revenus de transferts fédéraux du Fonds consolidé du revenu
(en milliers de dollars)

	2003-2004 ⁽¹⁾	2004-2005 ⁽¹⁾	2005-2006 ⁽²⁾	2006-2007 ⁽²⁾	2007-2008 ^{P (2)}
IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES	164 830	156 430	172 622	199 570	202 364
Intégration des immigrants	164 830	156 430	172 622	199 570	202 364
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	108 336	95 299	89 718	77 176	90 925
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	40 596	39 056	38 738	36 783	36 783
Services de traitement et de réadaptation	2 807	2 750	3 071	(5 500)	8 249
Participation des personnes handicapées au marché du travail	39 133	45 893	45 893	45 893	45 893
Services aux personnes ayant été infectées du virus de l'hépatite C	25 800	7 600	2 016	0	0
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	456	0	0	0	0
Assurance-récolte (Terminé)	373	0	0	0	0
Assurance-récolte (plan sauvagine) (Terminé)	83	0	0	0	0
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6	8	(95)	8	8
Aide financière - catastrophes	(2)	0	(103)	0	0
Sommet des Amériques (amortissement de revenus reportés)	8	8	8	8	8
FINANCES	202 139	207 843	480 379	312 905	538 773
Bilinguisme	38 524	38 524	38 524	38 524	38 524
Programme canadien de prêts aux étudiants	158 262	150 810	159 462	116 287	116 393
Droit à l'exportation du bois d'œuvre	0	13 156	0	0	36 159
Subside basé sur la population	5 353	5 353	5 353	5 353	5 353
Équipement médical (Terminé)	0	0	112 000	0	0
Fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Terminé)	0	0	165 040	152 741	0
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (2006)	0	0	0	0	116 343
Fiducie pour le logement abordable	0	0	0	0	187 434
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	0	0	0	0	26 167
Compensation fédérale à l'égard de l'élimination de la taxe sur le capital	0	0	0	0	12 400
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT	16	0	0	0	0
Régularisation des eaux (Terminé)	16	0	0	0	0
ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	94 616	97 549	101 881	108 975	100 137
Enseignement aux enfants indiens	94 616	97 549	101 881	108 975	100 137
DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS	598	653	540	0	0
Inventaire des eaux de surface ⁽³⁾	200	200	200	0	0
Réseaux climatologiques au Québec ⁽³⁾	203	207	210	0	0
Environnement Baie-James et plan régional de traitement des eaux ⁽³⁾	174	246	126	0	0
Régularisation des eaux ⁽³⁾	21	0	4	0	0
JUSTICE	26 345	26 118	26 194	26 154	28 807
Conseillers juridiques auprès des autochtones	486	479	491	479	479
Informations concernant les sentences	39	45	44	45	42
Enregistrement des actions en divorce	38	33	40	37	40
Aide juridique	22 927	22 819	22 776	22 750	25 500
Mesures québécoises de justice familiale	2 855	2 742	2 843	2 843	2 746
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	656 939	655 021	654 902	654 658	655 775
Entente relative au marché du travail	656 939	655 021	654 902	654 658	655 775
TRANSPORTS	315	327	1 566	131	335
Caisse des passages à niveau	0	0	54	0	0
Entretien de chemins fédéraux	123	126	128	131	134
Aménagement d'aéroports	192	201	201	0	201
Code canadien de sécurité (Terminé)	0	0	1 183	0	0
Autres programmes : revenus bruts	1 254 596	1 239 248	1 527 707	1 379 577	1 617 124
Moins : remboursement du transfert fiscal au titre de l'ancien programme d'allocations aux jeunes	(278 730)	(611 971)	(606 651)	(653 386)	(616 085)
Autre programmes : revenus nets	975 866	627 277	921 056	726 191	1 001 039
Part de l'impôt spécial sur les dividendes d'actions privilégiées	63 744	32 681	30 184	31 287	25 000
Total des Autres programmes	1 039 610	659 958	951 240	757 479	1 026 039

P : données préliminaires.

⁽¹⁾ En base de comptabilité de caisse.

⁽²⁾ En base de comptabilité d'exercice.

⁽³⁾ Revenus comptabilisés dans le Fonds vert depuis 2006-2007.

Q-14 LISTE ET SOLDE DES FONDS EXISTANTS AU MFQ AINSI QUE LA DÉPENSE D'INTÉRÊT PRÉVUE POUR 2008-2009.

FONDS SPÉCIAUX – BUDGET 2008-2009
avant ajustements de consolidation
(en millions de dollars)

Ministère	Fonds spéciaux	2008-2009				Résultat net
		Revenus	Dépenses excluant service de dette	Service de dette	Dépenses totales	
	Fonds de développement régional	48,0	-48,0	0,0	-48,0	0,0
	Total Affaires municipales et Régions	48,0	-48,0	0,0	-48,0	0,0
	Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	5,2	0,0	-5,2	-5,2	0,0
	Fonds relatif à la tempête de verglas	27,0	-24,4	-2,6	-27,0	0,0
	Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	0,5	-0,4	-0,1	-0,5	0,0
	Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale	32,7	-24,8	-7,9	-32,7	0,0
	Fonds du patrimoine culturel québécois	10,7	-3,0	-0,8	-3,8	6,9
	Total Culture et Communications	10,7	-3,0	-0,8	-3,8	6,9
	Fonds Vert	367,2	-294,7	0,0	-294,7	72,5
	Total Développement durable, Environnement et Parcs	367,2	-294,7	0,0	-294,7	72,5
	Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	31,2	-11,8	0,0	-11,8	19,4
	Total Éducation, Loisir et Sport	31,2	-11,8	0,0	-11,8	19,4
	Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	23,1	-24,6	0,0	-24,6	-1,5
	Fonds québécois d'initiatives sociales	7,3	-11,0	0,0	-11,0	-3,7
	Fonds de développement du marché du travail	991,5	-1 003,5	0,0	-1 003,5	-12,0
	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité	28,4	-26,4	-2,0	-28,4	0,0
	Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4,3	-4,1	0,0	-4,1	0,2
	Total Emploi et Solidarité sociale	1 054,6	-1 069,6	-2,0	-1 071,6	-17,0
	Fonds de l'industrie des courses de chevaux	10,9	-10,9	0,0	-10,9	0,0
	Fonds du centre financier de Montréal	1,5	-1,0	0,0	-1,0	0,5
	Fonds de financement	877,8	-867,9	0,0	-867,9	9,9
	Total Finances	890,2	-879,8	0,0	-879,8	10,4
	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	17,6	-17,9	0,0	-17,9	-0,3
	Fonds des registres	27,6	-24,5	0,0	-24,5	3,1
	Total Justice	45,2	-42,4	0,0	-42,4	2,8
	Fonds forestier	272,9	-261,8	-11,1	-272,9	0,0
	Fonds d'information géographique	6,1	-6,8	0,0	-6,8	-0,7
	Fonds d'information foncière	119,7	-100,3	0,0	-100,3	19,4
	Total Ressources naturelles et Faune	398,7	-368,9	-11,1	-380,0	18,7
Revenu	Fonds de fournitures de biens ou de services du ministère du Revenu	16,7	-16,7	0,0	-16,7	0,0
	Fonds de perception	91,0	-93,7	0,0	-93,7	-2,7
	Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	54,5	-48,6	-5,9	-54,5	0,0
	Fonds des pensions alimentaires	42,2	-42,2	0,0	-42,2	0,0
	Total Revenu	204,4	-201,2	-5,9	-207,1	-2,7
	Fonds de l'assurance médicaments	3 111,8	-3 095,0	-16,8	-3 111,8	0,0
	Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	20,0	-20,0	0,0	-20,0	0,0
	Total Santé et Services sociaux	3 131,8	-3 115,0	-16,8	-3 131,8	0,0
	Fonds des services de police	449,4	-448,8	-0,6	-449,4	0,0
	Total Sécurité publique	449,4	-448,8	-0,6	-449,4	0,0
	Fonds du service aérien gouvernemental	59,0	-54,7	-3,3	-58,0	1,0
	Total Services gouvernementaux	59,0	-54,7	-3,3	-58,0	1,0
	Fonds de partenariat touristique	127,5	-130,4	-0,1	-130,5	-3,0
	Total Tourisme	127,5	-130,4	-0,1	-130,5	-3,0
	Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	1 113,6	-716,8	-396,8	-1 113,6	0,0
	Fonds de gestion de l'équipement roulant	86,3	-77,9	-8,4	-86,3	0,0
	Fonds pour la vente de biens et services du ministère des transports	10,0	-6,5	-0,5	-7,0	3,0
	Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	71,5	-71,5	0,0	-71,5	0,0
	Total Transports	1 281,4	-872,7	-405,7	-1 278,4	3,0
	Total	8 132,0	-7 565,8	-454,4	-8 020,2	111,8

**Q-15 LISTE DES GROUPES CONSULTÉS POUR LES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2008-2009.**

- Les consultations prébudgétaires se sont tenues du 28 janvier au 11 février.
- Elles comportaient trois principaux volets, soit :
 - les consultations privées;
 - les dépôts de mémoires;
 - les consultations en-ligne, via le site Internet du Ministère.
- Dans le volet privé des consultations, la Ministre a rencontré 18 groupes ou individus, dont :
 - des groupes syndicaux;
 - des groupes patronaux;
 - des économistes;
 - des groupes sociaux et communautaires.

Q-16 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR CHAQUE GROUPE CONSULTÉ LORS DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2008-2009.

- Les consultations prébudgétaires se sont tenues du 28 janvier au 11 février.
- Elles comportaient trois principaux volets, soit :
 - les consultations privées;
 - les dépôts de mémoires;
 - les consultations en-ligne, via le site Internet du Ministère (21 répondants).
- Au total, les consultations prébudgétaires auront permis de recevoir les représentations de quelques 90 groupes ou individus.
- Le document de consultations prébudgétaires « Pour un nouvel espace de prospérité » portait sur les défis économiques qui attendent le Québec et les actions du gouvernement en faveur de la croissance économique.
- En lien avec le thème du document de consultations, les principales recommandations (213 au total) des groupes consultés portaient sur les thèmes suivants :
 - l'accroissement de la productivité et des investissements;
 - la formation de la main d'œuvre et l'éducation;
 - le soutien aux familles;
 - l'aide aux régions éloignées;
 - la nouvelle économie et les technologies vertes;
 - le logement social;
 - le capital de risque et l'amorçage des entreprises technologiques.
- Ces recommandations ont servi de base à l'élaboration du Budget 2008-2009.

Q-17 QUEL SERAIT L'IMPACT FINANCIER POUR LE QUÉBEC DE L'EXCLUSION DES REVENUS TIRÉS DES RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES DU CALCUL DE LA PÉRÉQUATION POUR 2007-2008 ET PRÉVISIONS POUR 2008-2009.

Impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation
(en millions de dollars)

2007-2008	- 1 942
2008-2009	- 2 036

Source : estimation du ministère des Finances du Québec sur la base des données de Finances Canada.

Q-18 ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ DES HÔPITAUX ET DES UNIVERSITÉS POUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES.

- Selon les normes comptables en vigueur avant la réforme comptable de décembre dernier, les établissements des réseaux présentaient les données suivantes :

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL PAR ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS (AVANT LA RÉFORME COMPTABLE) (en millions de dollars)

	Cumulatif au 31 mars 2002	2003 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽²⁾	Cumulatif au 31 mars 2007
Réseau de la santé et des services sociaux	(309)	(284)	(349)	(208)	(104)	(134)	(1 388)
Réseau de l'éducation ⁽³⁾	(113)	81	84	13	33	(83)	15
Total	(422)	(203)	(265)	(195)	(71)	(217)	(1 373)

(1) Sources : Comptes publics.

(2) À titre indicatif, les résultats sont présentés sur une base comparative en utilisant les résultats des fonds d'exploitation seulement.

(3) Le réseau de l'éducation comprend les Commissions scolaires, les Cégeps et les Universités.

IMPACT DE LA RÉFORME COMPTABLE

- Suite à la réforme comptable annoncée en décembre 2007, le gouvernement inclut dorénavant les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans ses états financiers consolidés, en appliquant les PCGR du secteur public à ces entités.
- Ces dispositions prévoient notamment que les états financiers doivent être redressés pour tenir compte de la comptabilisation des immobilisations et des avantages sociaux.
- En 2006-2007, le déficit de l'année est de 237 M\$ pour le réseau de la santé alors que le réseau de l'éducation a affiché un surplus de 18 M\$.
- Au 31 mars 2007, le déficit cumulé redressé est maintenant de 2 306 M\$ pour le réseau de la santé et des services sociaux et de 1 133 M\$ pour le réseau de l'éducation.

EXCÉDENT (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007 (APRÈS LA RÉFORME COMPTABLE) (en millions de dollars)

	2007	Cumulatif au 31 mars 2007
Réseau de la santé et des services sociaux	(237)	(2 306)
Réseau de l'éducation ⁽¹⁾	18	(1 133)
Total	(219)	(3 439)

Source : Comptes publics 2006-2007.

(1) Le réseau de l'éducation comprend les Commissions scolaires, les Cégeps, l'Université du Québec et ses constituantes.

Q-19 LA DÉPENSE D'INTÉRÊTS SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX MUNICIPALITÉS POUR 2007-2008 ET VENTILATION COMPLÈTE POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ

- Selon les prévisions budgétaires transmises au ministère des Affaires municipales et des Régions par les municipalités pour l'année 2007, les intérêts à la charge des municipalités s'élèvent à 725 335 889 \$ pour cette année.
- Pour ce qui est de la ventilation complète par municipalité, cette demande concerne davantage le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**Q-20 COPIE DES ÉTUDES, ANALYSES OU SCÉNARIOS ÉLABORÉS
DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2003 CONCERNANT UN ÉVENTUEL
TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TVQ AUX MUNICIPALITÉS**

- Dans le contexte des discussions entourant le renouvellement du Pacte fiscal, le partage de la TVQ n'a pas été retenu par le gouvernement compte tenu :
 - du coût d'une telle mesure (un point de pourcentage de TVQ représente 1,3 MM\$ par année);
 - de la difficulté de répartir équitablement ces revenus (certaines municipalités voudraient que le calcul se fasse selon le lieu d'achat et d'autres selon le lieu de résidence des consommateurs).
- Lors des discussions entourant le renouvellement du Pacte fiscal, le gouvernement et les municipalités ont plutôt favorisé le remboursement graduel aux municipalités, à compter de 2007, de la TVQ que celles-ci paient sur leurs achats de biens et de services.
 - Le coût de cette mesure est plus acceptable (un remboursement complet coûtera environ 475 M\$ par année en 2013), d'autant plus qu'une partie du coût de ce remboursement est compensé par l'élimination de certaines mesures du Pacte fiscal précédent.
 - La répartition du remboursement entre les municipalités ne pose pas problème puisqu'elle sera liée aux dépenses taxables des municipalités.
- Les documents demandés ne peuvent toutefois pas être divulgués en vertu des articles 27 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-21 COPIE DES ÉTUDES, ANALYSES OU SCÉNARIOS ÉLABORÉS
DEPUIS 2005 CONCERNANT DE POTENTIELLES HAUSSES
DE LA TVQ**

De façon générale, le rendement brut d'une hausse de 1 % du taux de la TVQ s'élèverait à près de 1,3 milliard de dollars en 2008-2009.

Par contre, l'effet net sur les équilibres financiers serait moins important en raison de l'impact financier des éléments tel que, par exemple :

- une majoration possible du crédit d'impôt pour la TVQ;
- une indexation plus forte du régime fiscal et des mesures compensatoires offertes aux plus démunis.

Une fois ces ajustements pris en compte, l'effet net sur les revenus est de l'ordre de 1 milliard de dollars.

Les documents demandés ne peuvent pas toutefois pas être divulgués en vertu des articles 27 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-22 IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT EN 2006-2007 ET 2007-2008 DU CRÉDIT D'IMPÔT NON-REMBOURSABLE POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS LES RÉGIONS RESSOURCES, ET PRÉVISION POUR 2008-2009.

IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008 ^(p)	2008-2009 ^(p)
Crédit d'impôt non remboursable pour nouveaux diplômés	17	37	54

(p) Projection.

Rappel

À compter de l'année d'imposition 2006, le crédit d'impôt remboursable est remplacé par un crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Le crédit d'impôt sera donc applicable contre l'impôt à payer.

Les nouveaux diplômés continueront de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ à vie mais échelonné sur au moins trois années. En effet, le maximum annuel du crédit d'impôt sera de 3 000 \$.

Cette mesure favorisera davantage la rétention des nouveaux diplômés dans les régions ressources éloignées.

En effet, quoiqu'il ait pu inciter plusieurs jeunes diplômés à travailler en région, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés ne favorisait pas suffisamment la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées. Près de 10 % des diplômés ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2004 ne résidaient plus dans une région admissible au moment de produire leur déclaration de revenus.

ILLUSTRATION DES IMPACTS DE LA TRANSFORMATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE EN UN CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE

Personne vivant seule ayant un revenu admissible de 35 000 \$
(en dollars)

	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	Impact
2006	8 000	3 000	- 5 000
2007	—	3 000	3 000
2008	—	2 000	2 000
TOTAL	8 000	8 000	—

Q-23 SOMMES VERSÉES PAR LA SOFIL AUX MUNICIPALITÉS EN 2007-2008, EN INDIQUANT LE NOM DU BÉNÉFICIAIRE, MONTANT VERSÉ ET BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

- Le document boudiné joint à la présente indique les subventions versées par la SOFIL aux municipalités en 2007-2008 pour la réalisation d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.
- Le tableau joint en annexe à la présente indique les subventions versées par la SOFIL aux organismes de transport en commun en 2007-2008 pour la réalisation de divers projets en matière de transport public.
- À titre d'information, vous trouverez également en annexe les modalités de versement de l'aide financière de la SOFIL pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.



SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AUX ORGANISMES DE TRANSPORT EN COMMUN EN 2007-2008

Organismes de transport	Montant des subventions	Nature des projets
Réseau de transport de Longueuil	11 695 601 \$	Achat d'autobus
Société de transport de Sherbrooke	212 224 \$	Achat d'autobus
Société de transport de Saguenay	994 505 \$	Achat d'autobus
Société de transport de Lévis	1 560 047 \$	Achat d'autobus
Total	14 462 377 \$	

**Modalités de versement
de l'aide financière
de la Société de financement des
infrastructures locales
du Québec**

Provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en
matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale

**Société de financement
des infrastructures
locales**

Québec 

Modalités de versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec

Provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en
matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale

Le gouvernement du Québec établit les modalités de versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) tel que déterminé ci-après.

1. RÉPARTITION DES SOMMES DISPONIBLES

1.1 Les sommes disponibles et les intérêts afférents sont répartis de la façon suivante :

- pour les municipalités de 6 500 habitants et plus, une somme de 154,94 \$ est allouée per capita, selon le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2005; toutefois, pour les municipalités qui ont fait l'objet d'une réorganisation municipale au 1^{er} janvier 2006, le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2006 s'applique;
- pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire de 210 203 \$ est alloué par municipalité, plus un per capita de 122,10 \$, selon le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2005; toutefois, pour les municipalités qui ont fait l'objet d'une réorganisation municipale au 1^{er} janvier 2006, le décret de population en vigueur le 1^{er} janvier 2006 s'applique.

1.2 La contribution aux municipalités sera versée de la façon suivante :

- 24 % en 2006;
- 16 % en 2007;
- 20 % en 2008;
- 40 % en 2009.

1.3 Advenant que la SOFIL réalise des revenus d'intérêts sur les sommes qu'elle recevra du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, en sus de la répartition prévue ci-dessus, ces intérêts seront répartis entre les diverses catégories d'infrastructures municipales lors de la prochaine mise à jour du Plan d'investissements de la SOFIL qui doit être approuvé annuellement par le gouvernement.

2. CONTRIBUTION MUNICIPALE

La contribution des municipalités est établie à 45,24 \$ par personne pour les quatre années de l'Entente (2006 à 2009), soit 11,31 \$ par personne par année. Pour les municipalités de 6 500 habitants et plus, cette contribution égale celle du Québec de 22,6 %. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, cette contribution se traduit par une réduction graduelle de la part municipale par rapport à l'aide de la SOFIL. Toutefois, cette réduction sera limitée à un taux d'aide gouvernementale ne dépassant pas 95 %.

Le Québec se réserve le droit de réduire sa contribution si une municipalité veut réduire celle qui lui est demandée. Toutefois, la contribution fédérale demeurera accessible à toute municipalité jusqu'à concurrence des dépenses réalisées de 2006 à 2009 pour des infrastructures admissibles.

La ministre des Affaires municipales et des Régions pourra accepter une diminution de la contribution municipale lorsqu'une municipalité démontre qu'elle a des difficultés financières importantes et qu'elle ne peut verser sa pleine contribution. Dans un tel cas, la municipalité pourra recevoir la contribution du Québec et du Canada, jusqu'à concurrence d'un taux d'aide gouvernementale maximum de 95 %.

Lorsque la moyenne annuelle des investissements nets des trois années de référence d'une municipalité, telle que définie à l'article 3.3, dépasse 39,31 \$ par personne par année, soit 28 \$ / personne / année + 11,31 \$ / personne / année, aucune contribution municipale additionnelle ne sera exigée. Toutefois, la municipalité devra maintenir son niveau d'investissement de référence pour la durée de l'Entente (2006 à 2009). Pour les municipalités dont cette moyenne se situe entre 28 \$ et 39,31 \$ / personne / année, elles devront ajouter la contribution nécessaire pour atteindre 39,31 \$ / personne / année.

3. MODALITÉS DE VERSEMENT

3.1 Priorités de travaux et d'affectation des sommes reçues

Les municipalités devront affecter les sommes reçues à la réalisation de projets respectant l'ordre de priorité suivant :

1. la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, et de collecte et de traitement des eaux usées;
2. la connaissance des conduites d'eau potable et d'égout (inventaire, diagnostic et plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites);
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale, tel que ponts ou autres ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales).

Dans le cas de circonstances exceptionnelles, la ministre des Affaires municipales et des Régions pourra autoriser une programmation de travaux qui ne respecte pas intégralement cet ordre de priorité.

Les travaux usuels d'entretien, les achats de terrains et les frais juridiques ne peuvent être considérés dans l'affectation des sommes versées par la SOFIL provenant du transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale. Il en est de même pour la partie de la taxe de vente du Québec et de la partie de la taxe sur les produits et services pour lesquelles une municipalité ou un organisme municipal reçoit un remboursement.

De plus, les dépenses liées aux salaires des employés municipaux ne peuvent être considérées dans les coûts des travaux reconnus aux fins des versements de la SOFIL, à moins de circonstances exceptionnelles reconnues par l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière.

3.2 Programmation de travaux

Pour obtenir l'aide financière de la SOFIL, chaque municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) une programmation de travaux couvrant ses besoins d'investissements prioritaires en travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie locale pour chacune des années 2006 à 2009 inclusivement. Le total des investissements prioritaires de ces quatre années doit au moins correspondre au total des contributions du Canada, du Québec et de la municipalité. La programmation de la municipalité doit aussi indiquer distinctement les investissements prévus pour atteindre le montant de référence établi.

Si cette programmation contient des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout, la municipalité devra aussi déposer avec sa programmation une copie d'un plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites qui répond aux exigences du MAMR.

Pour les municipalités qui ne disposent pas d'un tel plan et qui prévoient réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout avec l'aide de la SOFIL, elles auront jusqu'en 2007 pour réaliser leur plan d'intervention.

Entre-temps, elles pourront présenter une programmation des travaux les plus urgents à effectuer. Toutefois, l'aide gouvernementale affectée à ces travaux ne pourra excéder 24 % du total de l'aide disponible de 2006 à 2009. Dès que leur plan d'intervention sera disponible, elles devront déposer une nouvelle programmation pour les années subséquentes, accompagnée de leur plan d'intervention.

En tout temps, une municipalité est tenue d'informer le MAMR des modifications qu'elle apporte à sa programmation.

3.3 Maintien du niveau d'investissement

Lors du dépôt de leur première programmation de travaux, les municipalités devront fournir au MAMR une liste des investissements en immobilisations effectués au cours de trois années comprises entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2005 en matière de construction ou de réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, en indiquant et déduisant toute subvention, contribution ou remboursement reçu pour ces immobilisations.

Afin de s'assurer que l'aide gouvernementale s'ajoutera aux investissements des municipalités, le montant annuel d'investissements qu'une municipalité doit maintenir est la moyenne annuelle des investissements nets des trois années de référence.

Le montant annuel d'investissements à maintenir doit être atteint à chaque année. Si une municipalité ne l'atteint pas au cours d'une année, elle doit faire un rattrapage au cours des années subséquentes, avant le 31 décembre 2009, de manière à ce que la somme des investissements réalisés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009 corresponde à quatre fois la moyenne annuelle des investissements nets des trois années de référence. Pour les municipalités qui ont fait l'objet d'une réorganisation municipale au 1^{er} janvier 2006, le MAMR conviendra avec elles de la méthode de calcul du montant annuel d'investissement à maintenir.

3.4 Examen des programmations et déclenchement des premiers versements

L'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière examinera les programmations de travaux qui lui seront soumises par les municipalités pour s'assurer que les conditions de versement exigées seront respectées.

Lorsque l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière aura approuvée la programmation, le MAMR interviendra auprès de la SOFIL pour déclencher les versements qui seront effectués de la façon suivante :

- premier versement : dans les 60 jours suivant l'approbation de la programmation des travaux par l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière;

- autres versements : selon des modalités à convenir entre la municipalité et l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière.

Si une municipalité présente une programmation comportant des investissements insuffisants, le MAMR lui demandera d'apporter des modifications à sa programmation de façon à présenter les investissements requis.

4. REDDITION DE COMPTES ET DÉCLENCHEMENT DU DERNIER VERSEMENT

Une reddition de comptes sera demandée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées. Celle-ci doit indiquer les travaux réalisés au cours des années couvertes par cette reddition et donner une estimation des coûts correspondants. Si cette reddition de comptes n'est pas jugée satisfaisante par l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière, les versements ultérieurs pourront ne pas être demandés à la SOFIL par le MAMR.

Un rapport d'un vérificateur externe validant la reddition de comptes sur la base des coûts réellement engagés et payés devra être transmis au MAMR au plus tard six mois après la reddition de comptes. Ce rapport devra démontrer, à la satisfaction de l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière, le respect de l'application des conditions de versement exigées, sans quoi les versements ultérieurs pourront ne pas être demandés à la SOFIL par le MAMR.

Le nombre de redditions de comptes demandées et le moment pour les présenter au MAMR seront établis entre l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière et la municipalité.

Une retenue de 15 % sera appliquée sur le dernier versement de la SOFIL, jusqu'à l'obtention du rapport du vérificateur externe démontrant le respect des modalités.

**Q-24 VENTILATION COMPLÈTE DES INFORMATIONS FOURNIES
PAR LA CDPQ CONCERNANT LE FONDS
D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE (FARR),
INCLUANT LES RENDEMENTS ET LES PROPORTIONS DANS
CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIF FINANCIER, POUR LES 10
DERNIÈRES ANNÉES.**

VOIR LES TABLEAUX CI-JOINTS

Q-25 POLITIQUE DE PLACEMENT DÉTAILLÉE DU MFQ À L'ÉGARD DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE (FARR) POUR 2008-2009, AINSI QUE TOUS CHANGEMENTS APPORTÉS À CETTE POLITIQUE DEPUIS LES 10 DERNIÈRES ANNEÉS.

VOIR LE TABLEAU CI-JOINT

Politique de placement du FARR

	avril 1994	avril 1999	février 2000	avril 2003	juillet 2004	janvier 2007	juillet 2007	mars 2008
Valeurs à court terme	3,00%	2,00%	3,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	1,00%
Obligations à rendement réel					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Obligations	47,00%	46,00%	41,00%	43,00%	41,00%	31,00% ⁽¹⁾	30,00%	29,00%
Obligations à long terme						0,00%	0,00%	0,00%
Actions canadiennes	30,00%	27,00%	27,00%	26,00%	15,00%	15,34%	13,00%	13,00%
Actions américaines	4,00%	5,00%	7,00%	6,00%	6,00%			
Actions américaines - couvert						1,33%	0,50%	0,50%
Actions américaines - non couvert						4,00%	3,00%	2,00%
Actions étrangères	7,00%	12,00%	11,00%	11,00%	9,00%	7,33%	2,50%	2,50%
Actions étrangères - couvert							5,00%	4,00%
Actions étrangères - non couvert							3,50%	4,00%
Actions des marchés en émergence								
Québec mondial				6,00%	6,00%	6,00%	7,50%	9,50%
Participations et infrastructures					4,00%	6,00%	6,00%	6,00%
Placements privés					7,00%	6,00%	8,00%	8,00%
Dettes immobilières	3,00%	3,00%				6,00%	7,00%	7,00%
Immeubles	6,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	6,00%	6,00%	8,50%
Produits de base				0,00%	2,00%	3,00%	3,00%	1,50%
Fonds de couverture				1,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,50%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Jusqu'en 2006, les "Dettes immobilières" étaient incluses dans les "Obligations". Ceci explique l'essentiel de la pondération des obligations en 2007.

Q-26 LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PARTICULIERS OU DES ENTREPRISES, INCLUANT LE NOM, LE MONTANT ET LA NATURE DU CONTRAT. POUR UNE ENTREPRISE, LE NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CONTRAT POUR CETTE ENTREPRISE AINSI QUE LE NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES.

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.1	Allison McGain	Services de traduction du français à l'anglais (Comptes publics et divers documents du Ministère)	20 000 \$
26.2	Dialangue	Services de traduction du français à l'anglais (Comptes publics et divers documents du Ministère)	20 000 \$
26.3	Service d'entretien d'équipement bureautique	Services d'entretien et de soutien d'équipement bureautique	15 000 \$
26.4	Langlois Kronström Desjardins	Services juridiques	5 707 \$
26.5	Groupe Conscientia	Formation portant sur la communication	4 000 \$
26.6	Alpha Traduction & Interprétation	Services de traduction simultanée	3 000 \$
26.7	DMR Conseil, une Division de Fujitsu Conseil (Canada)	Services d'expert-conseil pour une étude de positionnement pour une solution ministérielle de gestion documentaire	19 866 \$
26.8	Acti-Com	Formation portant sur la rédaction	2 700 \$
26.9	Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information	Formation dans le domaine de la vérification et du contrôle des systèmes d'information	1 170 \$
26.10	Arnaud, Bridger	Services de traduction du français à l'anglais (divers documents du Ministère)	20 000 \$
26.11	Informatique Sosoft	Services informatiques (installation et configuration d'un système Publifax)	6 508 \$
26.12	CPU services	Services informatiques (entretien d'imprimantes)	3 495 \$
26.13	Valérie Garant	Services de support administratif au regard de la sécurité et de la gestion des documents budgétaires	9 500 \$
26.14	Chantal Bailly	Services de gestion documentaire, de traitement et de repérage des documents	24 990 \$
26.15	Informatique EBR	Services informatiques (entretien et réparation d'imprimantes)	5 000 \$
26.16	Académie de formation informatique	Services informatiques (mise à jour de gabarits de documents et support téléphonique)	8 000 \$
26.17	Lemieux Nolet, consultants	Services d'accompagnement dans le domaine de la vérification interne en matière de gestion des risques et des contrôles	10 000 \$
26.18	Loran Technologie	Services informatiques (migration de l'infrastructure Novell vers une infrastructure Microsoft)	24 920 \$
26.19	Plantes Univert	Services de location et d'entretien de plantes	20 000 \$
26.20	Françoy Roberge	Services de conception de projets de communication	20 000 \$
26.21	Soins Santé-médic de Québec	Services d'un kinésologue pour les activités de la salle d'entraînement	12 000 \$
26.22	Fondation des maladies mentales	Atelier de formation traitant des problèmes de santé psychologique au travail	1 300 \$
26.23	Ingrid Pruneau	Services-conseils concernant l'intégration des données nécessaires à l'implantation de la solution SAGIR	24 500 \$

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.24	Raymond Chabot Grant Thornton	Services d'expert-conseil pour la production d'un avis préliminaire concernant la consolidation des entités des réseaux de la santé et de l'éducation	24 000 \$
26.25	École nationale d'administration publique	Programme de formation à la gestion publique	2 025 \$
26.26	PricewaterhouseCoopers	Services d'analyse du traitement comptable proposé par le Contrôleur des finances à l'égard du projet d'entente de partenariat public privé (PPP) sur le prolongement de l'autoroute 25	24 500 \$
26.27	Groupe CGI	Services d'impression de documents (chèques de paie)	7 200 \$
26.28	Jean Lavoie	Services informatiques (mise à niveau de banque de données et support technique)	20 000 \$
26.29	MHV Service d'hygiène industriel	Services d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (locaux administratifs du ministère des Finances)	16 319 \$
26.30	MasStor Technologies	Formation en informatique (utilisation d'un logiciel de copie de sécurité)	2 800 \$
26.31	Groupe de sécurité et d'enquête du Québec	Services d'une agence de sécurité pendant la période budgétaire	7 017 \$
26.32	Centre de services partagés du Québec / DGTIC	Services informatiques (mise en place de l'infrastructure technologique pour le traitement des données en provenance de la solution SAGIR)	15 000 \$
26.33	Copies de la Capitale	Services d'impression de pochettes	4 200 \$
26.34	Esse Leadership	Formation en gestion	1 350 \$
26.35	Université Laval	Formation sur les rôles et responsabilités des administrateurs	2 750 \$
26.36	Centre de services partagés du Québec / DGTIC	Services informatiques (hébergement de sites informationnels)	3 600 \$
26.37	Copies de la Capitale	Services d'impression du document «Statistiques fiscales des particuliers»	1 472 \$
26.38	MasStor Technologies	Services de consultations téléphoniques en informatique (support aux outils de prise de copies de sécurité)	2 700 \$
26.39	InnovExpert Services Conseils	Services informatiques (support en configuration et en implantation de produits de sécurité Checkpoint)	22 000 \$
26.40	Insight Information	Participation à des conférences sur l'obligation d'accommodement, le congédiement et la gestion des coûts et des risques	1 495 \$
26.41	Centre d'enseignement de l'anglais langue seconde	Formation en langue anglaise	15 900 \$
26.42	Centre de services partagés du Québec / DGSGC	Services informatiques (diffusion sur Internet de chaque énoncé budgétaire)	20 000 \$
26.43	François Vaillancourt	Service d'expert-conseil concernant l'examen d'une structure permettant de créer un nouveau compte santé	20 000 \$
26.44	Michel Clair	Services d'expert-conseil pour la préparation d'un document sur l'hébergement des personnes âgées, notamment dans les centres d'accueil	2 200 \$
26.45	InfoVeille Santé	Services reliés à la préparation d'un document de travail sur la qualité et la pertinence des soins de santé, du point de vue du financement	16 000 \$
26.46	E&B Data	Services reliés à la revue des aides fiscales accordées aux régions ressources et à la nouvelle économie	24 000 \$
26.47	Karine Dumais	Services d'une diététiste-nutritionniste	18 000 \$

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.48	Florent Gagné	Services d'expert-conseil dans la mise sur pied et l'élaboration des règles de fonctionnement d'un organisme à être créé dans le domaine hippique. Conseiller et président du conseil d'administration de la SONACC	24 500 \$
26.49	Maurais, Castelnérac, Drouin	Services relatifs au développement d'un cadre de gestion entourant la démarche de vérification de l'intégrité des systèmes financiers au Contrôleur des finances	20 000 \$
26.50	SOM	Services reliés à la réalisation de trois études (sondages omnibus) visant à mesurer la notoriété de la marque Épargne Placements Québec	10 125 \$
26.51	Francine Bordeleau	Services de révision linguistique et de correction d'épreuves	12 000 \$
26.52	Formation Nexient	Participation à des conférences sur le travail d'équipe, la coopération et la mobilisation	1 487 \$
26.53	Centre de services partagés du Québec / SAGIR-SAGIP	Services informatiques (utilisation des systèmes informatisés en ressources humaines du CSPQ)	7 600 \$
26.54	Viva Concept	Formations portant sur la communication, les relations interpersonnelles ou le travail d'équipe	24 750 \$
26.55	Patrice Servant	Services de rédaction et de révision de documents dans le cadre du Discours sur le budget 2007-2008	24 500 \$
26.56	Groupe Conseil CFC	Participation à des conférences sur le développement des ressources humaines	2 200 \$
26.57	Institut des fonds d'investissement du Canada	Participation à des conférences relatives au domaine financier	2 950 \$
26.58	Gartner Canada	Participation à un congrès sur les technologies de l'information	3 200 \$
26.59	Acti-Menu	Services d'un conférencier sur la santé incluant l'obtention d'un bilan de santé	10 250 \$
26.60	Centre mondial de la Santé Émotionnelle	Services d'un conférencier sur le rôle de la santé émotionnelle dans une organisation	5 000 \$
26.61	Patrick Molinari	Services d'analyse juridique de la Loi canadienne sur la santé	15 000 \$
26.62	Institut québécois d'éthique appliquée	Formations portant sur l'éthique	24 900 \$
26.63	Guy Paré	Services reliés à la préparation d'un rapport, au regard d'un profil des établissements de santé en matière de technologie de l'information	1 500 \$
26.64	Claude Sicotte	Services reliés à la préparation d'un rapport, au regard d'un profil des établissements de santé en matière de technologie de l'information	1 500 \$
26.65	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à développer des habiletés et d'acquérir des connaissances inhérentes à l'exercice du rôle des gestionnaires de gestionnaires	4 275 \$
26.66	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	3 600 \$
26.67	Alpha Traduction & Interprétation	Services de traduction de l'anglais au français (documents comptables et financiers)	9 900 \$
26.68	Esse Leadership	Participation aux rencontres de développement de 2007-2008 sur des sujets variés en ressources humaines	2 800 \$
26.69	Pierre Pilon	Atelier de développement concernant le travail individuel et le travail en équipe	4 000 \$

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.70	Datamark Systems	Services d'impression de bordereaux de dépôts	15 535 \$
26.71	Université de Montréal	Services reliés à la préparation d'un rapport présentant l'examen des soins de première ligne et la gestion de l'interface avec les autres organisations de la santé	15 000 \$
26.72	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	3 600 \$
26.73	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	3 600 \$
26.74	Bourse de Montréal	Participation à des conférences relatives au domaine financier	2 600 \$
26.75	Institut canadien	Participation à des conférences sur les valeurs mobilières	1 795 \$
26.76	Académie de formation informatique	Services informatiques (support dans le cadre de la migration de produit Novell vers Microsoft)	16 000 \$
26.77	Pierre Ouellette	Services reliés à la préparation d'un rapport sur l'évaluation de la performance et de la productivité des hôpitaux et autres institutions de santé au Québec	20 000 \$
26.78	Conseil canadien pour les partenariats publics-privés	Participation à des conférences sur les partenariats publics-privés	1 295 \$
26.79	École nationale d'administration publique	Appréciation par simulation (APS)	1 380 \$
26.80	North American Venture Capital Summit	Participation à des conférences relatives au domaine financier	1 050 \$
26.81	Services conseils Hardy	Formation en informatique (SAS intermédiaire)	4 966 \$
26.82	K2 impressions	Services d'impression du document « Rapport annuel de gestion 2006-2007 »	6 950 \$
26.83	Copies de la Capitale	Services d'impression du document « États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2005-2006 »	8 738 \$
26.84	Copies de la Capitale	Services d'impression de séparateurs du document « Comptes publics »	1 009 \$
26.85	Réseau Capital	Participation à des conférences sur le capital de risque	1 110 \$
26.86	Esse Leadership	Participation aux rencontres de développement de 2007-2008 sur des sujets variés en ressources humaines	2 800 \$
26.87	Académie de formation informatique	Formation en informatique (man & maintening server)	21 200 \$
26.88	E&B Data	Services reliés à une étude comparative entre les différents facteurs de localisation, incluant les aides fiscales, de six cas types portant sur de nouvelles implantations ou sur le coût d'acquisition de nouveaux équipements dans différents états des États-Unis	15 000 \$
26.89	Institut de la gestion financière de Québec	Participation à la programmation 2007-2008 des midis-conférences sur des sujets touchant la gestion financière	17 150 \$
26.90	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	15 000 \$
26.91	Planidesign	Services en aménagement de mobiliers intégrés	7 400 \$
26.92	Transcontinental	Placement-média «Sortir de l'eau»	5 885 \$

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.93	KPMG SRL	Services reliés à l'évaluation des écarts de coûts de main-d'œuvre et de coûts de transport entre les diverses régions du Québec et leur impact relatif sur l'ensemble des coûts d'exploitation des entreprises manufacturières	24 900 \$
26.94	Jimmy Beaudin	Services informatiques (travaux de programmation et d'exploitation de données SAGIR)	9 875 \$
26.95	Léger Marketing	Services reliés à la réalisation d'un sondage visant l'amélioration des services offerts par le Ministère en matière d'information liée à la planification financière à la retraite	5 825 \$
26.96	InterQualia	Certification InterQualia relative à l'identification et à l'évaluation des compétences	2 500 \$
26.97	Copies de la Capitale	Services d'impression du document «Dépenses fiscales - Édition 2007»	3 559 \$
26.98	Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information	Participation aux activités de formation 2007-2008 dans le domaine du contrôle ou et de la vérification des systèmes d'information	2 040 \$
26.99	Research In Motion	Formation en administration et assistance technique du logiciel BlackBerry	1 896 \$
26.100	Forum des directrices et directeurs des ressources humaines de la fonction publique du Québec	Participation au Congrès 2007 de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	3 640 \$
26.101	Association des économistes québécois	Participation aux activités de formation dans le domaine économique 2007-2008	11 360 \$
26.102	Innovation Consultants Gamonnet Vachon	Formation sur le coaching	3 125 \$
26.103	École nationale d'administration publique	Programme de formation des professionnelles et professionnels chefs d'équipe ou en situation de gestion	2 750 \$
26.104	Association des économistes québécois	Participation à une conférence sur les normes comptables pour les instruments financiers dérivés	1 020 \$
26.105	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	3 600 \$
26.106	Formation Qualitemps	Formation sur la gestion du temps	1 896 \$
26.107	Société Jean-A. Guérin	Services de consultant dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la tarification des services publics	24 417 \$
26.108	Allan Parvu	Services de traduction du français à l'anglais (document de consultation sur la réforme de la Loi des compagnies)	2 176 \$
26.109	Installation QSP	Services d'aménagement de locaux	3 906 \$
26.110	Insight Information	Participation au Forum autochtone	4 485 \$
26.111	CPL Technologies	Services informatiques (licences, interface Web, modules)	12 440 \$
26.112	Copies de la Capitale	Services d'impression du document « Plan du secteur manufacturier »	8 019 \$
26.113	Copiexpress	Services d'impression du document « Rapport du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement »	2 347 \$
26.114	Marie-Claude Chabot Fradette	Services d'une graphiste	22 000 \$
26.115	Samson Bélair / Deloitte&Touche	Services reliés à l'analyse de risque du système intégré de la gestion de l'encaisse	24 800 \$
26.116	Groupe Conseil CFC	Programme de formation en management et en ressources humaines	5 385 \$
26.117	Acti-Com	Formation sur la rédaction de courriels	1 550 \$

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Montant
26.118	Organik Promo-santé	Services reliés à la promotion, à la prévention, et aux interventions en santé au sein des organisations	1 350 \$
26.119	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à développer des habiletés et d'acquérir des connaissances inhérentes à l'exercice du rôle des gestionnaires de gestionnaires	4 275 \$
26.120	Solisco Caractéra	Production des cédéroms et des clés USB du budget 2008-2009	8 000 \$
26.121	Kathryn Lawson	Services de traduction du français à l'anglais (divers documents du Ministère)	15 278 \$
26.122	Fernand Dionne	Services reliés à la logistique et à l'organisation de la sécurité en période budgétaire	9 000 \$
26.123	Oracle corporation Canada	Formation en informatique (Base Oracle)	3 750 \$
26.124	École nationale d'administration publique	Programme de formation visant à acquérir les compétences de base à la gestion publique	3 600 \$
26.125	Comtois & Carignan	Formation sur les systèmes et appareils de télécommunication	1 050 \$
26.126	Comtois & Carignan	Formation concernant la téléphonie	1 161 \$
26.127	Collège Multihexa	Formation en informatique (consultation Oracle)	5 100 \$
26.128	Institut de finance mathématique de Montréal	Formation sur la gestion intégrée des risques	1 590 \$
26.129	Centre de services partagés du Québec / RH	Services reliés aux opérations de concours de recrutement pour 2007-2008	9 050 \$
26.130	Composition Sainte-Foy	Services de traduction du français à l'anglais (Rapport sur l'investissement des entreprises)	16 000 \$
26.131	Traduction Terrance Hugues	Services de traduction du français à l'anglais (Rapport sur la tarification des services publics)	23 000 \$
26.132	Villa Ignatia	Services relatifs à un encadrement médical	3 500 \$
26.133	Institut canadien	Participation à des ateliers-conférences sur la négociation avec les communautés autochtones	2 290 \$
26.134	Productions mot à mot	Participation à une conférence sur la qualité de vie au travail	1 068 \$
26.135	Fondation canadienne pour la vérification intégrée	Étude sur la fonction de contrôleur	5 000 \$
26.136	École nationale d'administration publique	Programme de formation des professionnelles et professionnels chefs d'équipe ou en situation de gestion	2 750 \$
26.137	École nationale d'administration publique	Programme de formation des professionnelles et professionnels chefs d'équipe ou en situation de gestion	2 750 \$
26.138	Asystel	Services d'impression (1 kiosque Beaver et 2 embouts)	2 045 \$
26.139	Acti-Com	Formation sur les synthèses et les notes stratégiques	3 100 \$
26.140	Solisco Caractéra	Services d'impression de pochettes pour CD-ROM du budget 2008-2009	2 129 \$
26.141	Copies de la Capitale	Services d'impression du document « À armes égales »	5 409 \$
26.142	Copies de la Capitale	Services d'impression de couvertures du document « Rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé »	3 882 \$
26.143	Versacom	Production d'un sommaire sur le Rapport sur l'investissement des entreprises	2 828 \$
26.144	J.B. Deschamps	Services d'impression du document « Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics »	15 600 \$
26.145	J.B. Deschamps	Services d'impression du document « Rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises »	7 299 \$

Q-27 LISTE DES RENDEMENTS QUOTIDIENS, INCLUANT LES PERTES ET LES GAINS, POUR LES ACTIVITÉS COURANTES DE FRONT OFFICE, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE, DE GESTION DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LES PRODUITS DÉRIVÉS, LE FINANCEMENT MUNICIPAL ET OCTROYÉ, LE FINANCEMENT SUR LES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX, ET LES ACTIVITÉS DE GESTION DE LIQUIDITÉ RELIÉES AUX FONDS D'AMORTISSEMENT POUR 2007-2008.

- Les tableaux qui suivent présentent divers renseignements, dont les taux de rendement, relatifs aux émissions de Bons du trésor et de titres à long terme du gouvernement et du Fonds de financement en 2007-2008.

TABLEAU A

**Gouvernement du Québec
Émission de Bons du Trésor en 2007-2008**

Date de l'adjudication	Montant (millions de \$)	Durée (en jours)	Taux de rendement
2007-04-04	175	92	4,198%
2007-04-04	50	365	4,241%
2007-04-11	175	91	4,211%
2007-04-18	175	91	4,228%
2007-04-18	75	182	4,256%
2007-04-25	175	91	4,232%
2007-05-02	175	91	4,228%
2007-05-02	50	364	4,362%
2007-05-09	175	91	4,223%
2007-05-16	175	91	4,223%
2007-05-16	75	182	4,264%
2007-05-23	175	91	4,240%
2007-05-30	175	91	4,322%
2007-05-30	50	364	4,629%
2007-06-06	175	91	4,338%
2007-06-13	175	91	4,400%
2007-06-20	175	91	4,416%
2007-06-20	75	182	4,604%
2007-06-27	175	91	4,457%
2007-06-27	50	364	4,795%
2007-07-04	175	91	4,482%
2007-07-11	175	91	4,539%
2007-07-18	175	91	4,555%
2007-07-18	75	182	4,662%
2007-07-25	175	91	4,601%
2007-08-01	175	91	4,617%
2007-08-01	50	364	4,814%
2007-08-08	175	91	4,658%
2007-08-15	175	91	4,519%
2007-08-15	75	182	4,553%
2007-08-22	175	91	4,289%
2007-08-29	175	91	4,084%
2007-08-29	50	364	4,366%
2007-09-05	175	91	4,326%
2007-09-12	175	91	4,297%
2007-09-19	175	91	4,248%
2007-09-19	75	181	4,326%
2007-09-26	175	91	4,260%
2007-10-03	175	91	4,219%
2007-10-03	50	364	4,346%
2007-10-10	175	91	4,195%
2007-10-17	175	91	4,142%
2007-10-17	75	182	4,360%
2007-10-24	175	91	4,076%

Date de l'adjudication	Montant (millions de \$)	Durée (en jours)	Taux de rendement
2007-10-31	175	91	4,129%
2007-10-31	50	364	4,394%
2007-11-07	175	91	4,092%
2007-11-14	175	91	4,101%
2007-11-14	75	182	4,321%
2007-11-21	175	91	4,027%
2007-11-28	175	91	4,035%
2007-11-28	50	364	4,004%
2007-12-05	175	91	3,908%
2007-12-12	175	91	3,908%
2007-12-19	175	90	3,890%
2007-12-19	75	182	4,105%
2007-12-27	175	91	3,904%
2008-01-03	175	91	3,863%
2008-01-03	50	361	3,880%
2008-01-09	175	91	3,782%
2008-01-16	175	91	3,635%
2008-01-16	75	182	3,659%
2008-01-23	175	91	3,430%
2008-01-30	175	91	3,451%
2008-01-30	50	364	3,450%
2008-02-06	175	91	3,357%
2008-02-13	175	91	3,300%
2008-02-13	75	182	3,375%
2008-02-20	175	91	3,296%
2008-02-27	175	91	3,251%
2008-02-27	50	364	3,244%
2008-03-05	175	91	2,925%
2008-03-12	175	91	2,368%
2008-03-19	175	92	2,042%
2008-03-19	75	183	2,320%
2008-03-26	175	91	1,898%

TABLEAU B

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2007-2008^P pour le Fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
477	—	4,50	18 juin	2017-12-01	95,393	5,073
21 ⁽⁴⁾	—	5,35	19 juin	2025-06-01	102,487	5,136
98 ⁽⁴⁾	—	Divers	29 juin	2076-12-01	98,461	4,884
97 ⁽⁴⁾	—	Divers	19 juillet	2076-12-01	96,762	4,966
264	—	4,50	24 juillet	2017-12-01	95,299	5,089
98 ⁽⁴⁾	—	Divers	25 juillet	2076-12-01	97,761	4,909
377	—	5,00	27 août	2038-12-01	98,407	5,102
477	—	4,50	31 août	2017-12-01	97,682	4,788
368	—	5,00	27 septembre	2038-12-01	98,763	5,079
97 ⁽⁴⁾	—	Divers	1 ^{er} octobre	2076-12-01	97,077	4,914
99 ⁽⁴⁾	—	Divers	9 octobre	2076-12-01	99,086	4,805
115	—	4,50	19 octobre	2017-12-01	96,787	4,906
502	—	5,00	13 novembre	2038-12-01	100,485	4,969
509	—	5,00	5 décembre	2038-12-01	101,713	4,892
96	—	4,50	18 décembre	2017-12-01	98,735	4,660
455	—	4,50	22 janvier	2018-12-01	100,765	4,410
130 ⁽⁵⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
5 ⁽⁶⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
556 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
4 841						

TABLEAU C

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2007-2008^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
54 ⁽⁴⁾	—	5,35	10 mai	2025-06-01	107,243	4,748
497	—	4,50	15 mai	2017-12-01	99,368	4,576
53 ⁽⁴⁾	—	5,35	23 mai	2025-06-01	107,538	4,724
10 ⁽⁴⁾	—	5,35	19 juin	2025-06-01	102,487	5,136
212	—	4,50	24 juillet	2017-12-01	95,299	5,089
115	—	5,00	27 août	2038-12-01	98,407	5,102
11	—	4,50	31 août	2017-12-01	97,682	4,788
126	—	5,00	27 septembre	2038-12-01	98,763	5,079
26 ⁽⁴⁾	—	5,35	17 octobre	2025-06-01	103,468	5,050
369	—	4,50	19 octobre	2017-12-01	96,787	4,906
398	—	4,50	18 décembre	2017-12-01	98,735	4,660
49	—	4,50	22 janvier	2018-12-01	100,765	4,410
TOTAL	1 920					

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

Q-28 IMPACTS DÉTAILLÉS SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA VARIATION DE 1 % DE LA CROISSANCE DU PIB

LES REVENUS

L'évolution des revenus autonomes peut être comparée à celle du PIB nominal.

Bien que l'évolution des revenus autonomes et de l'activité économique soit comparable, plusieurs facteurs spécifiques peuvent affecter cette relation, notamment la croissance spécifique des assiettes taxables, la provenance de la croissance économique et certains facteurs institutionnels.

De façon générale, une croissance inférieure de 1 % du PIB nominal réduira les revenus autonomes de près de 450 M\$, avec une marge d'erreur de plus ou moins 50 M\$ dépendamment de la provenance de la croissance économique.

LES DÉPENSES

À court terme, pour une année donnée, l'impact global d'une baisse du PIB sur les dépenses est faible.

- En effet, les coûts de certains programmes peuvent être augmentés en raison de la réduction de l'activité économique (ex. : aide sociale, etc.). Par exemple, en supposant le maintien de la hausse de 1 % du taux de chômage caractérisé par une baisse de l'emploi, le gouvernement du Québec devra venir en aide à près de 8 000 ménages additionnels qui recevront 708 \$ mensuellement du programme d'aide sociale, pour un total de dépenses d'environ 70 M\$ pour une pleine année.

Par ailleurs, à long terme une croissance annuelle inférieure du PIB pourrait nécessiter une croissance des dépenses plus faible afin de maintenir l'équilibre budgétaire, toute chose égale par ailleurs.

Q-29 IMPACTS DÉTAILLÉS SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA VARIATION DE LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN DE 0,01 DOLLAR

Il n'y a pas de mesure précise de l'impact sur l'économie – et ainsi sur les revenus et les dépenses – attribuable à une variation dans la devise.

LES REVENUS

Selon la cause de l'appréciation de la devise, une hausse de 5 cents du dollar canadien est compatible avec un recul de 0,1 à 0,8 point de pourcentage du PIB réel après un an, toute chose étant égale par ailleurs.

- Notons qu'une appréciation du dollar canadien causée par une dépréciation généralisée du dollar américain aura davantage d'impact sur le PIB qu'une appréciation du dollar canadien causée par une hausse du prix des matières premières dont le Canada est un producteur important.

Par ailleurs, une baisse d'un point de pourcentage du PIB entraînerait une baisse de 450 millions de dollars des revenus autonomes.

LES DÉPENSES

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de programmes et le service de la dette.

- En ce qui concerne l'impact de la variation du PIB sur les dépenses de programmes, voir la question 28 « Impacts détaillés sur les revenus et les dépenses de la variation de 1 % de la croissance du PIB ».
- Il faut retenir également que tout impact sur les dépenses dépend de l'effet de la variation de la devise sur l'économie.
- Par ailleurs, la variation d'un cent de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraîne une variation de 22 M\$ du service de la dette. Lorsque le dollar canadien s'apprécie, le service de la dette diminue.

Q-30 IMPACTS DÉTAILLÉS SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA VARIATION DE 1 % DU TAUX DE CHÔMAGE

SOURCES DE LA VARIATION DU TAUX DE CHÔMAGE

Une variation du taux de chômage peut s'expliquer principalement par deux raisons :

- La première est une variation de la population active, plus précisément du nombre de personnes en recherche d'emploi sur le marché du travail :
 - Cette situation a peu d'impact sur les revenus et les dépenses du gouvernement puisque la production n'est pas affectée.
- La deuxième raison est une variation de l'emploi.

IMPACT DE LA VARIATION DU TAUX DE CHÔMAGE SUR LE PIB

Dans le cas d'une baisse du taux de chômage, attribuable entièrement à une hausse de l'emploi, le PIB serait affecté à la hausse par le biais d'une hausse du nombre total d'heures travaillées au sein de l'économie, toute chose étant égale par ailleurs.

- Au niveau global, une baisse de 1 % du taux de chômage équivaut à environ une hausse de 1 % de l'emploi.
- En moyenne sur la période de 1981 à 2007, une hausse d'un point de pourcentage de l'emploi a été compatible avec une hausse de 1,7 % du PIB :
 - Il est important de noter que d'une année à l'autre les ratios changent rapidement étant donné que les causes des hausses de l'emploi diffèrent dans le temps.
- Par ailleurs, une hausse d'un point de pourcentage du PIB entraînerait une hausse de 450 millions de dollars des revenus autonomes.

IMPACT DE LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

En somme, une hausse du taux de chômage résultant d'une baisse de l'emploi et d'une croissance réduite du PIB entraînera une baisse des revenus autonomes du gouvernement.

Par ailleurs, les dépenses du gouvernement du Québec ne risquent pas d'augmenter à court terme. À cet égard, le programme d'assurance emploi du gouvernement fédéral absorbera le coût de la hausse du chômage pour une période maximale de 45 semaines.

En supposant le maintien de la hausse de 1 % du taux de chômage caractérisé par une baisse de l'emploi, le gouvernement du Québec devra venir en aide à près de 8 000 ménages additionnels qui recevront 708 \$ mensuellement du programme d'aide sociale, pour un total de dépenses d'environ 70 M\$ pour une pleine année.

Q-31 LISTE DES MUNICIPALITÉS AYANT REÇU UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE POUR L'ANNÉE 2007-2008. (N^o 9)

Q-32 COPIE DES PROGRAMMATIONS QUINQUENNALE OU BIENNALE ET TRIENNALE QU'ONT DÉPOSÉES LES MUNICIPALITÉS AU MAMR EN 2007-2008 AFIN D'OBTENIR LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE EN VERTU DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE. (N^o 10)

Q-33 TABLEAU OU LISTE DES SOMMES PRÉVUES AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ENSEMBLE DES SOMMES PRÉVUES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE. VENTILER PAR MUNICIPALITÉ ET PAR ANNÉE. (N^o 11)

Q-34 LISTE DES RECOMMANDATIONS FAITES EN 2007-2008 PAR LE MAMR À LA SOFIL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES. (N^o 12)

Q-35 LISTE DES CONDITIONS IMPOSÉES PAR LE MAMR AUX MUNICIPALITÉS AFIN DE BÉNÉFICIER DE SOMMES PROVENANT DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE. (N^o 13)

Les réponses à ces questions sont incluses dans la réponse à la question n^o 23.

**Q-36 LISTE DE TOUTES LES MESURES ET MONTANTS VISANT À
SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES RÉGIONS
RESSOURCES**

SOMMAIRE DE L'AIDE RÉGIONALE DU GOUVERNEMENT, 2008-2009 À 2012-2013
(en millions de dollars)

Mesures	Total sur 5 ans
Programme de soutien aux territoires en difficulté	
-Fonds de soutien aux territoires en difficulté	4
-Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles	28
Politique nationale de la ruralité	
-Régions ressources	100
-Enveloppes non régionalisées	59
Stratégie de développement de toutes les régions	687
-Régions ressources	242
-Enveloppes non régionalisées	96
Aides fiscales aux régions ressources¹	383
<u>Annonces du Budget 2008-2009</u>	
FSTD	38
Soutien à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12
Élimination de la taxe sur le capital	
-Régions ressources	1 528
Crédit d'impôt à l'investissement	
-Régions ressources	350
Total	3 527

(1) Incluant les prolongations annoncées dans le Budget 2008-2009

**Q-37 MONTANTS D'AIDE PRÉVUS POUR LES CRÉDITS
 D'INVESTISSEMENT POUR CHACUNE DES RÉGIONS DU
 QUÉBEC ET VENTILATION DES MONTANTS (QP-111).**

**RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA VALEUR DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT
 EN 2010-2011**
 (en millions de dollars)

	2010-2011
Régions ressources	
Bas-Saint-Laurent	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17
Mauricie	13
Abitibi-Témiscamingue	8
Côte-Nord	9
Nord-du-Québec	5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	1
Sous-total	70
Régions centrales	80
Total	150

DISCOURS SUR LE BUDGET 2008-2009

- Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement de 5 % pour toutes les régions du Québec.
- Pour les régions ressources, ce crédit d'impôt est majoré à 20 %, à 30 % ou à 40 %.

**TAUX MAJORÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT DANS LES RÉGIONS
 RESSOURCES**

Zone intermédiaire (taux de 20 % ou de 30 %)	Zone éloignée (taux de 40 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (20 %)	Abitibi-Témiscamingue
Mauricie (20 %)	Côte-Nord
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau (20 %)	Nord-du-Québec
Bas-Saint-Laurent (30%)	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Q-38 MONTANTS D'AIDE PRÉVUS POUR 2008-2009 POUR
LA NOUVELLE ÉCONOMIE (QP-114).**

AIDES FISCALES À LA NOUVELLE ÉCONOMIE EN 2008-2009
(en millions de dollars)

	2008-2009
Aides fiscales actuelles	
Cité du commerce électronique	75
Cité du multimédia	37
Carrefours de la nouvelle économie	39
Centres de développement des technologies de l'information	14
Centre national des nouvelles technologies de Québec	17
Centres de développement des biotechnologies	2
Grands projets créateurs d'emplois en technologies de l'information	24
Sous-total	208
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques	20
Total	228

Q-39 VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS À L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES POUR 2006-2007 ET 2007-2008 POUR LE PROGRAMME SUIVANT :

PRIME AU TRAVAIL :

- . **PERSONNES SEULES**
- . **FAMILLES MONOPARENTALES**
- . **FAMILLES BIPARENTALES**
- . **COUPLE SANS ENFANT**

COÛTS FINANCIERS DE LA PRIME AU TRAVAIL
(en millions de dollars)

	2006	2007	2008
Prime au travail⁽¹⁾			
Personnes seules	83	83	82
Familles monoparentales	111	111	111
Couples avec enfants	154	154	153
Couples sans enfants	8	8	8
Total	356	356	354

(1) Source : MRQ en date du 3 avril 2008 pour l'année 2006 et estimations du MFQ à partir des Dépenses fiscales 2007 et de la proportion de 2006 pour les années 2007 et 2008.

Q-40 VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS À L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES POUR 2006-2007 ET 2007-2008 POUR LES PROGRAMMES SUIVANTS :

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE GARDE ET SOUTIEN AUX ENFANTS :

- **FAMILLES MONOPARENTALES**
- **FAMILLES BIPARENTALES**
- **SUPPLÉMENT POUR ENFANTS HANDICAPÉS**

COÛTS FINANCIERS DES MESURES POUR LES FAMILLES
 (en millions de dollars)

	2006	2007	2008
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde⁽¹⁾			
Familles monoparentales	55	57	57
Couples avec enfants	112	116	116
Total	166	173	173
Soutien aux enfants⁽²⁾			
Familles monoparentales	745	747	759
Couples avec enfants	1 292	1 308	1 329
Total	2 037	2 055	2 088
Supplément pour enfants handicapés⁽³⁾	62	66	72

(1) Source : MRQ en date du 3 avril 2008 pour l'année 2006 et estimations du MFQ à partir des Dépenses fiscales 2007 et de la proportion de 2006 pour les années 2007 et 2008.

(2) Source : RRQ en date du 9 avril 2008 pour les années 2006 et 2007, et estimations du MFQ à partir des Dépenses fiscales 2007 et de la proportion de 2007 pour l'année 2008.

(3) Source : RRQ en date du 9 avril 2008.

Q-41 NOMBRE DE MÉNAGES AYANT BÉNÉFICIÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR FRAIS DE GARDE, PAR ÂGE DES ENFANTS, INCLUANT LE MONTANT MOYEN REMBOURSÉ PAR RÉCLAMATION D'IMPÔT ET LE COÛT TOTAL DE CETTE MESURE FISCALE, POUR LES ANNÉES D'IMPOSITION 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 ET LES PRÉVISIONS POUR 2008-2009.

- Ces données ne sont disponibles qu'en année civile.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANT – 2003
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 718	374	2
1	20 577	576	12
2	24 009	652	16
3	24 887	603	15
4	27 951	557	16
5	37 105	385	14
6	42 609	284	12
7	45 771	242	11
8	46 384	232	11
9	47 190	227	11
10	46 559	217	10
11	45 167	214	10
12	36 810	201	7
13	24 148	214	5
14 ou plus	37 421	224	8
Indéterminé	42 756	308	13
TOTAL	554 062	312	173

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2003**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	375 800	459	173

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT - 2004
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 232	385	2
1	19 664	562	11
2	22 471	668	15
3	23 855	613	15
4	24 925	590	15
5	34 911	392	14
6	40 665	290	12
7	43 037	247	11
8	45 628	237	11
9	46 040	229	11
10	46 087	220	10
11	44 221	216	10
12	35 416	207	7
13	21 140	225	5
14 ou plus	30 891	258	8
Indéterminé	38 766	313	12
TOTAL	521 949	319	166

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE - 2004**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	360 384	462	166

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT – 2005
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 224	358	2
1	19 878	536	11
2	23 295	626	15
3	24 616	582	14
4	26 832	564	15
5	35 965	381	14
6	41 992	298	12
7	43 790	251	11
8	45 129	241	11
9	47 612	233	11
10	47 230	226	11
11	45 365	219	10
12	35 247	207	7
13	20 802	227	5
14 ou plus	30 096	258	8
Indéterminé	27 315	297	8
TOTAL	519 388	316	164

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2005**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	358 788	457	164

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT – 2006
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 421	349	2
1	20 958	529	11
2	24 273	620	15
3	25 799	577	15
4	27 524	567	16
5	38 430	381	15
6	42 205	302	13
7	44 095	256	11
8	44 966	246	11
9	45 942	239	11
10	47 219	232	11
11	45 376	223	10
12	34 595	216	7
13	19 884	226	4
14 ou plus	30 032	273	8
Indéterminé	22 615	269	6
TOTAL	518 334	321	166

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2006**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	358 745	463	166

Source : MRQ.

**Q-42 LE NOMBRE DE MÉNAGES S'ÉTANT PRÉVALU DU
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR
FRAIS DE GARDE EN 2007-2008 ET PRÉVISIONS POUR
2008-2009.**

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

	2006	2007p	2008
Nombre de ménages se prévalant du remboursement anticipé du crédit d'impôt pour frais de garde	4 216	4 245	n.d.

Sources : MRQ.

p : données préliminaires.

Q-43 LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ SANS APPEL D'OFFRES, INCLUANT PUBLICITÉ ET SONDAGES (NOM DES FOURNISSEURS ET MONTANTS DES CONTRATS).

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

**Q-44 LA DÉPENSE FISCALE RÉELLE DE CHACUNE DES
MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS DU
BUDGET 2007-2008 (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES –VS– COÛT
OBSERVÉ EN FIN D'ANNÉE).**

- Les prévisions n'ont pas été révisées depuis le Budget 2007-2008.
- Voir réponse à la question # 4 de l'Opposition officielle.

Q-45 IMPACT FINANCIER RÉEL DES MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES DU BUDGET 2007-2008 (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES –VS– DÉPENSES RÉELLES OU PROBABLES)

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES DISCOURS SUR LE BUDGET 2007-2008 (en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	Budget 2007-2008	Probable 2007-2008
MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES		
1. Mesures aux particuliers		
Financement des haltes-garderies communautaires	- 3,0	- 3,0
Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	- 0,3	- 0,3
Gratuité des médicaments pour les prestataires de l'assistance-emploi	- 12,0	- 12,0
Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	- 4,5	- 4,5
Stratégie d'action en faveur des aînés	- 5,0	- 4,1
Sous-total	- 24,8	- 23,9
2. Stratégie pour le développement de toutes les régions		
Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions		
— Fonds de développement régional	- 55,0	- 55,0
— Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	- 10,0	- 4,0
— Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions		
▪ Soutien à des projets d'entreprises en démarrage	- 7,0	- 7,0
▪ Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	- 4,0	- 2,7
— Appui au développement de la capitale nationale	- 5,0	- 5,0
— Soutien au développement économique de Montréal	- 17,0	- 6,0
— Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	- 9,0	—
Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions		
— Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises		
▪ Hausse du financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	- 7,0	- 7,0
▪ Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	- 7,0	- 0,1
— Soutien au secteur minier	- 7,0	- 7,0
— Soutien à l'agriculture	- 5,0	- 3,0
— Tourisme en région	- 5,0	- 5,0
Sous-total	- 138,0	- 101,8
3. Promouvoir la culture		
Financement du cinéma québécois	- 10,0	- 10,0
Aide aux musées	- 5,0	- 5,0
Placements Culture	- 3,0	- 3,0
Bibliothèques publiques	- 2,0	- 2,0
Médias communautaires	- 1,0	- 1,0
Sous-total	- 21,0	- 21,0
4. Promouvoir la culture		
Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	- 3,0	- 2,2
Lutte contre l'évasion fiscale	- 10,0	- 10,0
Subvention ponctuelle à l'Administration régionale Kativik	- 0,5	- 0,5
Contribution du gouvernement du Québec à l'entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal	- 11,0	- 11,0
Sous-total	- 24,5	- 23,7
IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES DÉPENSES	- 208,3	- 170,4

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

**Q-46 DÉTAIL DES REVENUS BUDGÉTAIRES ATTRIBUABLES À
DES MESURES NON RÉCURRENTES POUR L'ANNÉE 2007-
2008.**

La nouvelle réforme comptable mise en application pour l'exercice financier 2006-2007, a un impact financier négatif non-récurrent estimé à – 290 M\$ en 2007-2008.

Q-47 AU NIVEAU DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX, LA VENTILATION DES MONTANTS QUI COMPOSENT LA RUBRIQUE « AUTRES PROGRAMMES » INSCRITE AU PLAN BUDGÉTAIRE POUR 2008-2009.

Détail de la rubrique "Autres programmes" des revenus de transferts fédéraux du Fonds consolidé du revenu
 (en milliers de dollars)

	2008-2009 ^P
IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES	213 215
Intégration des immigrants	213 215
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	36 683
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	36 683
SÉCURITE PUBLIQUE	8
Sommet des Amériques (amortissement de revenus reportés)	8
FINANCES	(184 104)
Remboursement du transfert fiscal au titre de l'ancien programme d'allocations aux jeunes	(659 480)
Bilinguisme	38 524
Programme canadien de prêts aux étudiants	122 152
Droit à l'exportation du bois d'œuvre	24 106
Part de l'impôt spécial sur les dividendes d'actions privilégiées	25 000
Subside basé sur la population	5 353
Compensation fédérale à l'égard de l'élimination de la taxe sur le capital	55 700
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun (2008)	58 000
Fonds pour le recrutement de policiers	19 000
Fiducie pour le développement des collectivités	95 000
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	12 000
Autres	20 541
ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	131 803
Enseignement aux enfants indiens	131 803
JUSTICE	26 559
Conseillers juridiques auprès des autochtones	479
Informations concernant les sentences	40
Enregistrement des actions en divorce	40
Aide juridique	26 000
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	657 519
Entente relative au marché du travail	657 519
TRANSPORTS	338
Entretien de chemins fédéraux	137
Aménagement d'aéroports	201
Total des Autres programmes	882 021

P : prévisions du budget du Québec de mars 2008.

Q-48 COPIE DES ÉTUDES ET ANALYSES PRODUITES EN 2007-2008 PORTANT SUR LES IMPACTS D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE FISCALE DU QUÉBEC.

- Dans le cadre du *Budget 2007-2008*, certaines analyses portant sur les impacts d'éventuelles modifications à la structure fiscale du Québec furent produites :
 - Élaboration des mesures fiscales québécoises – Présentation aux étudiants de la maîtrise de l'Université de Sherbrooke;
 - Impacts économiques des politiques du gouvernement du Québec – Application du modèle d'équilibre général du MFQ;
 - Accroître la prospérité du Québec, Le rôle de l'État – Conférence sur la prospérité et la productivité.
 - La compétitivité du régime fiscal au Québec.
- Certains documents ne peuvent toutefois pas être divulgués en vertu des articles 27 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-49 COPIE DES ÉTUDES ET ANALYSES PRODUITES EN 2007-2008 PORTANT SUR LES IMPACTS D'ÉVENTUELLES HAUSSES DE TARIFS OU DE NOUVELLES TARIFICATIONS DANS LES SERVICES PUBLICS

RAPPORT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS

Le gouvernement a rendu public le 10 avril dernier le document d'un groupe de travail sur la tarification des services publics (voir document en pièce jointe).

Ce rapport est aussi disponible à l'adresse internet suivante : www.gttsp.gouv.qc.ca

Les autres documents demandés ne peuvent toutefois pas être divulgués en vertu des articles 27 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

voir
à la cote = F5A1 A29 T37 2008

Q-50 LISTE DÉTAILLÉE DES REVENDICATIONS FINANCIÈRES PARTICULIÈRES NON RÉGLÉES DU QUÉBEC ENVERS LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Paiements de stabilisation aux provinces

- Au milieu des années 1990, le Québec a lancé un recours juridique contre le gouvernement fédéral à l'égard d'un paiement de stabilisation relatif à l'année 1991-1992 en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.
- Le 10 août 2007, une décision a été rendue par le juge François Lemieux de la Cour fédérale, division de première instance.
 - Le juge a donné raison au Québec sur 3 des 6 points en litige.
- À l'automne 2007, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il portait la cause en appel.

Régime d'assistance publique du Canada

- Au milieu des années 1990, le Québec a lancé un recours juridique contre le gouvernement fédéral en vue de contester les montants versés au Québec à la suite de la fermeture du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).
- La cause a été entendue entre septembre 2006 et janvier 2007.
- Aucune décision n'a été rendue.

Grand verglas

- Le Québec demande au gouvernement fédéral d'assumer sa juste part des coûts encourus par Hydro-Québec qui s'élève à plus de 400 M\$, eu égard au déploiement des mesures d'urgence et à la remise en état de son réseau de distribution.

Q-51 RENTRÉES FISCALES OBSERVÉES EN 2007-2008 ET POUR CHACUNE DES 5 ANNÉES PRÉDÉDENTES POUR CHAQUE SOURCE DE REVENUS VERSÉE AU FONDS CONSOLIDÉ.

Le tableau ci-dessous détaille les revenus observés de 2002-2003 à 2007-2008 pour chaque source de revenus versés au Fonds consolidé.

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU REVENUS PAR SOURCE (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 ^P
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾						
Impôt sur le revenu et les biens						
Impôt sur le revenu des particuliers	15 597	15 715	16 324	16 449	18 480	18 277
Cotisations au Fonds des services de santé	4 068	4 649	4 874	5 047	5 052	5 423
Impôts des sociétés	3 735	3 892	4 253	4 786	4 779	4 804
Sous-total	23 400	24 256	25 451	26 282	28 311	28 504
Taxes à la consommation						
Vente au détail	8 051	8 658	9 241	9 614	9 873	10 473
Carburants	1 645	1 685	1 711	1 657	1 678	1 690
Tabac	867	889	901	752	678	641
Boissons alcooliques	416	409	403	415	422	435
Sous-total	10 979	11 641	12 256	12 438	12 651	13 239
Droits et permis						
Véhicules automobiles	690	707	713	725	741	758
Ressources naturelles	201	108	238	210	135	79
Autres	197	206	209	203	179	189
Sous-total	1 088	1 021	1 160	1 138	1 055	1 026
Revenus divers						
Ventes de biens et services	440	399	371	383	396	394
Intérêts	321	317	355	463	565	588
Amendes, confiscations et recouvrements	417	471	442	485	479	489
Sous-total	1 178	1 187	1 168	1 331	1 440	1 471
Revenus provenant des entreprises du gouvernement						
Société des alcools du Québec	540	571	546	657	710	745
Loto-Québec	1 353	1 393	1 511	1 537	1 391	1 358
Hydro-Québec	1 842	2 049	2 140 ⁽²⁾	2 323	4 043 ⁽³⁾	2 926
Autres	368	160	149 ⁽²⁾	37	84	26
Sous-total	4 103	4 173	4 346	4 554	6 228	5 055
Total	40 748	42 278	44 381	45 743	49 685	49 295
TRANSFERTS FÉDÉRAUX⁽⁴⁾						
Péréquation	5 315	4 065	5 221	4 798	5 539	7 160
Transferts pour la santé	2 648	4 266	2 422	3 185	3 649	3 923
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	—	—	926	1 034	1 070	1 516
Autres programmes	969	1 039	660	952	757	1 026
Total	8 932	9 370	9 229	9 969	11 015	13 625
TOTAL DES REVENUS	49 680	51 648	53 610	55 712	60 700	62 920

Note : Les résultats à compter de 2006-2007 tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

P : Résultats préliminaires.

(1) À compter de 2006-2007, les revenus sont présentés selon la comptabilité d'exercice.

(2) Le gain exceptionnel de 265 M\$ réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».

(3) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de 944 M\$ découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

Q-52 ÉTAT DE SITUATION RELATIF À LA RÉCLAMATION RÉALISÉE AUPRÈS DE 12 000 CONTRIBUABLES AU SUJET DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE.

- Le Budget 2008-2009 a prévu des modifications importantes au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée. Ainsi, à compter de 2008 :
 - Une simplification et une bonification du crédit d'impôt seront apportées au crédit d'impôt;
 - De plus, un programme de compensation financière s'assurera que les personnes âgées vivant en domicile pour personnes âgées ne subissent pas de baisse de leur crédit d'impôt.
- Par ailleurs en 2007, Revenu Québec a corrigé les versements par anticipation pour une partie des bénéficiaires.
 - Le ministre du Revenu, M. Jean-Marc Fournier, s'est engagé à revoir les dossiers et à les traiter avec beaucoup de souplesse.
 - Ainsi pour 2007, les personnes âgées vivant en résidence pour personnes âgées qui ont subi une réduction du versement par anticipation du crédit d'impôt seront remboursées.
 - Ce dossier relève de Revenu Québec.

Q-53 VENTILATION DÉTAILLÉE DES MONTANTS ACCORDÉS PAR LE PROGRAMME PRIME AU TRAVAIL PAR RÉGION POUR LES GROUPES SUIVANTS :

- A) PERSONNE VIVANT SEULE;**
- B) COUPLE, FAMILLE MONOPARENTALE;**
- C) FAMILLE BIPARENTALE;**
- D) DÉFINITION DU CONCEPT « REVENU D'EMPLOI »;**
- E) DÉFINITION DU CONCEPT « LIEN D'EMPLOI ».**

STATISTIQUES SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT PRIME AU TRAVAIL PRÉSENT SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS 2006 SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET LA SITUATION FAMILIALE

Région administrative	Situation familiale	Prime au travail	
		Nombre	Montant
Abitibi-Témiscamingue	Personnes seules	5 193	1 331 780 \$
	Familles monoparentales	2 337	2 380 663 \$
	Familles avec enfants	2 149	2 195 557 \$
	Familles sans enfants	331	113 512 \$
Bas-Saint-Laurent	Personnes seules	7 602	1 897 719 \$
	Familles monoparentales	2 785	2 743 713 \$
	Familles avec enfants	4 703	4 608 642 \$
	Familles sans enfants	647	206 016 \$
Capitale-Nationale	Personnes seules	28 396	7 774 116 \$
	Familles monoparentales	8 697	8 622 099 \$
	Familles avec enfants	7 516	7 736 234 \$
	Familles sans enfants	1 250	423 886 \$
Centre-du-Québec	Personnes seules	9 285	2 468 051 \$
	Familles monoparentales	3 960	4 028 901 \$
	Familles avec enfants	5 293	5 851 841 \$
	Familles sans enfants	824	292 970 \$
Chaudière-Appalaches	Personnes seules	15 965	4 359 042 \$
	Familles monoparentales	5 407	5 369 400 \$
	Familles avec enfants	7 690	7 985 333 \$
	Familles sans enfants	1 107	376 007 \$
Côte-Nord	Personnes seules	3 056	783 725 \$
	Familles monoparentales	1 456	1 528 296 \$
	Familles avec enfants	986	891 032 \$
	Familles sans enfants	135	44 908 \$
Estrie	Personnes seules	11 810	3 197 209 \$
	Familles monoparentales	4 954	4 956 361 \$
	Familles avec enfants	5 848	6 277 022 \$
	Familles sans enfants	1 045	384 337 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Personnes seules	2 980	671 334 \$
	Familles monoparentales	1 914	1 784 151 \$
	Familles avec enfants	2 094	1 856 088 \$
	Familles sans enfants	249	66 526 \$
Lanaudière	Personnes seules	15 990	4 490 735 \$
	Familles monoparentales	7 102	7 202 419 \$
	Familles avec enfants	7 572	8 346 749 \$
	Familles sans enfants	1 147	422 384 \$
Laurentides	Personnes seules	19 093	5 336 305 \$

	Familles monoparentales	8 811	9 121 743 \$
	Familles avec enfants	8 639	9 810 676 \$
	Familles sans enfants	1 533	562 228 \$
	Personnes seules	15 641	4 409 071 \$
Laval	Familles monoparentales	4 586	4 542 716 \$
	Familles avec enfants	7 465	9 005 692 \$
	Familles sans enfants	1 085	397 095 \$
	Personnes seules	10 392	2 727 760 \$
Mauricie	Familles monoparentales	4 165	4 338 322 \$
	Familles avec enfants	4 302	4 546 149 \$
	Familles sans enfants	759	251 108 \$
	Personnes seules	81 992	21 939 280 \$
Montréal	Familles monoparentales	24 644	25 487 870 \$
	Familles avec enfants	39 543	49 331 311 \$
	Familles sans enfants	8 107	3 028 783 \$
	Personnes seules	51 397	14 349 022 \$
Montérégie	Familles monoparentales	19 604	19 747 487 \$
	Familles avec enfants	20 770	23 339 596 \$
	Familles sans enfants	3 458	1 277 073 \$
	Personnes seules	1 192	324 081 \$
Nord-du-Québec	Familles monoparentales	642	711 807 \$
	Familles avec enfants	588	711 835 \$
	Familles sans enfants	44	15 280 \$
	Personnes seules	11 930	3 280 493 \$
Outaouais	Familles monoparentales	4 528	4 588 772 \$
	Familles avec enfants	4 906	5 721 948 \$
	Familles sans enfants	906	339 931 \$
	Personnes seules	11 968	3 179 776 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Familles monoparentales	3 889	3 972 997 \$
	Familles avec enfants	4 995	5 013 564 \$
	Familles sans enfants	607	210 081 \$
	Personnes seules	931	245 618 \$
Autres	Familles monoparentales	225	243 796 \$
	Familles avec enfants	324	381 436 \$
	Familles sans enfants	95	36 469 \$
	Personnes seules	304 813	82 765 119 \$
Total	Familles monoparentales	109 706	111 371 513 \$
	Familles avec enfants	135 383	153 610 706 \$
	Familles sans enfants	23 329	8 448 595 \$
	Total	573 231	356 195 932 \$

SOURCE : REVENU QUÉBEC

D) DÉFINITION DU CONCEPT « REVENU D'EMPLOI »

- Le crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail est notamment tributaire du revenu de travail calculé en fonction de la situation familiale (revenu de travail du ménage). De façon générale, pour l'année d'imposition 2007, le revenu de travail comprenait les revenus nets d'emploi versés par exemple, par un employeur à un salarié. Ils sont déclarés respectivement aux lignes 101 et 107 de la déclaration de revenus et doivent être réduits, le cas échéant, des dépenses et des déductions liées à l'emploi (ligne 207). On retrouve de tels montants à l'annexe P (lignes 10, 12 et 20) devant être rempli par le particulier désirant obtenir son crédit.

E) DÉFINITION DU CONCEPT « LIEN D'EMPLOI »

- D'entrée de jeu, le revenu de travail qui doit être considéré pour les fins du calcul dudit crédit s'entend, de façon générale, à la fois, du revenu d'emploi et du revenu net d'entreprise ou de profession. Conséquemment, peu importe le statut du particulier (salarié ou, par exemple, s'il est à son compte - pas de lien d'emploi avec un employeur donné), il pourra bénéficier du crédit sous réserve du respect des autres conditions requises. On retrouve de tels montants à l'annexe P (lignes 14 et 16) devant être rempli par le particulier désirant obtenir son crédit.

Q-54 POUR CHACUN DES CRÉDITS D'IMPÔT SUIVANT, LE NOMBRE DE CONTRIBUABLES, LA VALEUR MOYENNE DU CRÉDIT D'IMPÔT, LE COÛT TOTAL DU CRÉDIT D'IMPÔT, ET CE, POUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES :

- REMBOURSABLE POUR MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE;
- REMBOURSABLE POUR AIDANT NATUREL D'UNE PERSONNE MAJEURE;
- EN RAISON DE L'ÂGE;
- POUR REVENUS DE RETRAITE;
- POUR LES PERSONNES ACCORDANT UN RÉPIT AUX AIDANTS NATURELS;
- POUR LES FRAIS DE RELÈVE DONNANT UN RÉPIT AUX AIDANTS NATURELS.

NOMBRE DE CONTRIBUABLES SELON LE CRÉDIT D'IMPÔT

	2003	2004	2005	2006	2007 ^(p)
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée ⁽¹⁾	69 035	87 424	99 937	108 667	290 000
Crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel d'une personne majeure ⁽²⁾	27 498	27 266	26 975	35 733	36 666
Crédit d'impôt en raison de l'âge ⁽³⁾	998 903	1 020 494	1 044 437	1 074 234	1 102 280
Crédit d'impôt pour revenu de retraite ⁽³⁾	810 081	839 477	912 795	899 022	922 494
Crédit d'impôt pour les personnes accordant un répit aux aidants naturels ⁽⁴⁾	—	—	—	—	10 000
Crédit d'impôt pour les frais de relèvement donnant un répit aux aidants naturels	—	—	—	—	—

(p) Projections

(1) Sources : « Évaluation des dépenses fiscales des particuliers » et « État des cotisations » de Revenu Québec ainsi que le Budget 2007-2008.

(2) Sources : « Évaluation des dépenses fiscales des particuliers » et « État des cotisations » de Revenu Québec.

(3) Source : « État des cotisations » de Revenu Québec.

(4) Source : Budget 2007-2008.

COÛT TOTAL SELON LE CRÉDIT D'IMPÔT
(en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006 ^(p)	2007 ^(p)
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	78	91	104	191
Crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel d'une personne majeure	17	17	17	37	38
Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	138	141	144	155
Crédit d'impôt pour revenu de retraite	58	60	61	62	115
Crédit d'impôt pour les personnes accordant un répit aux aidants naturels	—	—	—	—	5
Crédit d'impôt pour les frais de relèvement donnant un répit aux aidants naturels	—	—	—	—	—

(p) Projections.

Source : Dépenses fiscales 2007.

VALEUR MOYENNE SELON LE CRÉDIT D'IMPÔT
 (en dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	869	892	911	957	659 ⁽¹⁾
Crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel d'une personne majeure	618	623	630	1 035	1 036
Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	135	135	134	141
Crédit d'impôt pour revenu de retraite	72	71	67	69	125
Crédit d'impôt pour les personnes accordant un répit aux aidants naturels	—	—	—	—	500
Crédit d'impôt pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	—	—	—	—	—

(1) En 2007, le coût moyen du crédit d'impôt diminue en raison de la nouvelle administration du crédit d'impôt qui a facilité l'accès aux contribuables vivant hors résidence pour personnes âgées. Cette dernière clientèle a une dépense moyenne plus faible, ce qui fait diminuer la moyenne globale.

Q-55 NOMBRE DE MÉNAGES QUI ONT BÉNÉFICIÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR FRAIS DE GARDE, PAR ÂGE DES ENFANTS, INCLUANT LE MONTANT MOYEN REMBOURSÉ PAR RÉCLAMATION D'IMPÔT ET LE COÛT TOTAL DE CETTE MESURE FISCALE, POUR LES ANNÉES D'IMPOSITION 2003, 2004 ET 2005.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANT – 2003
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 718	374	2
1	20 577	576	12
2	24 009	652	16
3	24 887	603	15
4	27 951	557	16
5	37 105	385	14
6	42 609	284	12
7	45 771	242	11
8	46 384	232	11
9	47 190	227	11
10	46 559	217	10
11	45 167	214	10
12	36 810	201	7
13	24 148	214	5
14 ou plus	37 421	224	8
Indéterminé	42 756	308	13
TOTAL	554 062	312	173

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2003**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	375 800	459	173

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT – 2004
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 232	385	2
1	19 664	562	11
2	22 471	668	15
3	23 855	613	15
4	24 925	590	15
5	34 911	392	14
6	40 665	290	12
7	43 037	247	11
8	45 628	237	11
9	46 040	229	11
10	46 087	220	10
11	44 221	216	10
12	35 416	207	7
13	21 140	225	5
14 ou plus	30 891	258	8
Indéterminé	38 766	313	12
TOTAL	521 949	319	166

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2004**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	360 384	462	166

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT – 2005
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 224	358	2
1	19 878	536	11
2	23 295	626	15
3	24 616	582	14
4	26 832	564	15
5	35 965	381	14
6	41 992	298	12
7	43 790	251	11
8	45 129	241	11
9	47 612	233	11
10	47 230	226	11
11	45 365	219	10
12	35 247	207	7
13	20 802	227	5
14 ou plus	30 096	258	8
Indéterminé	27 315	297	8
TOTAL	519 388	316	164

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2005**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	358 788	457	164

Source : MRQ.

**RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES PAR LE CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE
 D'ENFANT – 2006
 SELON L'ÂGE DES ENFANTS**

	NOMBRE D'ENFANTS	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
ÂGE DE L'ENFANT			
Moins d'un an	4 421	349	2
1	20 958	529	11
2	24 273	620	15
3	25 799	577	15
4	27 524	567	16
5	38 430	381	15
6	42 205	302	13
7	44 095	256	11
8	44 966	246	11
9	45 942	239	11
10	47 219	232	11
11	45 376	223	10
12	34 595	216	7
13	19 884	226	4
14 ou plus	30 032	273	8
Indéterminé	22 615	269	6
TOTAL	518 334	321	166

Source : MRQ.

**CRÉDIT POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
 MOYENNE PAR MÉNAGE – 2006**

	NOMBRE DE MÉNAGES	MOYENNE (\$)	TOTAL (M\$)
TOTAL	358 745	463	166

Source : MRQ.

**Q-56 VENTILATION DÉTAILLÉE DES MONTANTS ACCORDÉS PAR
LE PROGRAMME PRIME AU TRAVAIL PAR RÉGION POUR
LES GROUPES SUIVANTS :**

- A) PERSONNE VIVANT SEULE;**
- B) COUPLE;**
- C) FAMILLE MONOPARENTALE;**
- D) FAMILLE BIPARENTALE;**
- E) DÉFINITION DU CONCEPT « REVENU D'EMPLOI »;**
- F) DÉFINITION DU CONCEPT « LIEN D'EMPLOI ».**

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question n° 53.

**Q-57 RÉPONSE À LA QUESTION 16 DE L'OPPOSITION OFFICIELLE
ADRESSÉE À LOTO-QUÉBEC**

**« Q-16 : ÉTAT DE LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DES
COURSES DE CHEVAUX. »**

**A) LES INFRASTRUCTURES ENCORE SOUS LA POSSESSION DE LA SOCIÉTÉ DES
LOTÉRIES**

- Loto-Québec (L-Q) ne dispose d'aucune infrastructure dans l'industrie des courses de chevaux.
- Toutefois, la Société nationale du cheval de course (SONACC) demeure propriétaire des terrains et immeubles de l'Hippodrome de Montréal, dont la valeur marchande avait été estimée à 30 M\$ en 2002.

B) LES ENTENTES EXTERNES ET UNE COPIE DES CONTRATS SUR CES ENTENTES

- En vertu de l'article 23 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
- En vertu de cette disposition, les documents demandés ne peuvent donc être communiqués sans le consentement d'Attractions Hippiques Québec inc. (AHQ).
- AHQ a avisé formellement le ministère des Finances, ainsi que la SONACC, qu'elle traitait les renseignements demandés de façon très confidentielle et par conséquent, qu'elle s'opposait à la communication des documents demandés.

C) LES REVENUS GÉNÉRÉS EN 2007-2008

- Les revenus nets des appareils de loterie vidéo (ALV) versés à AHQ sont estimés à 8,6 M\$ en 2007-2008. Cela représente 22 % des revenus nets de ces appareils conformément aux termes de l'entente.
- Le retour de la taxe sur le pari mutuel a procuré à AHQ des revenus de 11,1 M\$ en 2007-2008.

D) LA RÉPARTITION DU BUDGET ATTITRÉ AUX COURSES DE CHEVAUX

- Nous ne disposons pas de cette information. Seule la société AHQ serait en mesure de fournir une réponse à cette demande.

E) LES PRÉVISIONS POUR 2008-2009

- Le retour de la taxe sur le pari mutuel procurera à AHQ des revenus d'environ 9 M\$ en 2008-2009.
- L-Q ne prévoit pas fournir la prévision des revenus des ALV pour 2008-2009, compte tenu de l'incertitude quant à l'impact des améliorations projetées.

**Q-58 RÉPONSE À LA QUESTION 16 DE L'OPPOSITION OFFICIELLE
ADRESSÉE À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU
QUÉBEC**

**« Q-16 : VENTILATION PAR ANNÉE DU RENDEMENT DU
FARR SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES. »**

RENDEMENT ANNUEL DU FARR

Année	Rendement
1998	10,42 %
1999	15,29 %
2000	7,15 %
2001	-4,68 %
2002	-8,50 %
2003	14,94 %
2004	11,37 %
2005	13,52 %
2006	13,52 %
2007	5,18 %